

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES VERBAL

SEANCE DU JEUDI 11 JUIN 2020

L'an deux mille vingt, le 11 juin, à 18 heures, le Conseil Municipal, convoqué le 5 juin par Monsieur NICOLIN, s'est réuni sous sa présidence en séance publique, salle Charles de Gaulle à l'Hôtel de Ville.

Présents

M. Yves NICOLIN, Mme Clotilde ROBIN, M. Lucien MURZI, Mme Sophie ROTKOPF, M. Jean-Jacques BANCHET, Mme Corinne TRONCY, M. Fabien LAMBERT, Mme Catherine DUFOSSE, M. Gilles PASSOT, Mme Fanny FESNOUX, M. Pascal LASSAIGNE, Mme Marie-Laure DANA BURNICHON, M. Edmond BOURGEON, Mme Hélène LAPALUS, M. Christophe PION, M. Guy SERGENTON, Mme Maryvonne LOUGHRAIEB, Mme Catherine BRUN, M. Christian DORANGE, Mme Valérie PROST MALLET, Mme Virginie BERNIER, M. Guillaume BRASSEUR MINARD, Mme Adina LUPU BRATILOVEANU, Mme Jade PETIT, M. Mahdi NOUIBAT, Mme Vanessa BARBANT, Mme Vickie REDEUILH, M. Yohan RIVOLLIER, M. Romain BOST, M. Quentin GUILLERMIN, Mme Fadwa FADHLOUN, M. Alexandre GRANGE, Mme Christine CHEVILLARD, M. Bernard GERBOT, M. Franck BEYSSON, M. Denis VANHECKE, Mme Marie-Hélène RIAMON (à partir de la délibération n°2), Mme Brigitte DUMOULIN, M. Andrea IACOVELLA.

Absents sans pouvoir

Mme Marie-Hélène RIAMON (pour la délibération n°1)

Secrétaire

Mme Virginie BERNIER est élue secrétaire.

Adoption des procès-verbaux

Le procès-verbal de la séance du 11 février 2020, a été soumis au vote et approuvé à l'unanimité.

ADMINISTRATION MUNICIPALE

1. Exercice des pouvoirs délégués du Maire au titre du mandat précédent - Compte rendu

Le Conseil Municipal prend acte de la décision prise par Monsieur le Maire dans le cadre de la délégation qu'il a reçue par délibérations du 24 avril 2014, 2 février 2016 et par l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020.

2. Conseils de Quartier - Renouvellement des huit Conseils de Quartier et modalités de fonctionnement - Approbation

Madame Dana Burnichon : Espaces d'informations réciproques, de concertation, de débat, de réflexion, de consultation, relais entre les habitants et la municipalité, lien social garant du civisme, de l'écocitoyenneté, du respect des lois, c'est en partie l'action des 253 conseillers répartis en 8 Conseils de Quartier qui a été menée lors des 112 rencontres en ateliers de travail en 2019.

Pour le mandant 2020-2026, nous souhaitons renouveler les 8 Conseils de Quartier avec les Vice-Présidents suivants :

- pour le Quartier Clermont, Edmond Bourgeon,
- pour le Quartier Arsenal, Christophe Pion,
- pour le Quartier Bords de Loire, Clotilde Robin,
- pour le Quartier Mâtel, Hélène Lapalus,
- pour le Quartier Mulsant, Pascal Lassaigue,
- pour le Quartier du Parc, Fanny Fesnoux,
- pour le Quartier Paris, Catherine Dufossé,
- pour le Quartier du Centre, j'aurai le plaisir d'exercer cette fonction.

Chaque quartier aura, comme précédemment, un budget de 4 000 € par an non reportable.

Monsieur Beysson : J'ai des remarques et des questions. Première partie, il est indiqué qu'il y a deux collèges, si je ne me trompe pas, un collège de tirés au sort et un collège de volontaires. Nous aurions aimé connaître la répartition, la proportion de chacun de ces deux collèges, et c'est aussi une question annexe, je crois aussi que les Conseils de Quartier sont accessibles aux + de 16 ans, et c'est savoir si dans le collège tirés au sort, il y avait du coup des + de 16 ans, et par rapport à quelle liste, quel support ils étaient tirés au sort.

D'une manière générale, après j'aurai simplement une intervention pour savoir si dans les modalités de fonctionnement qui sont décrites, il y a deux points qui nous posent notamment une difficulté. Le premier c'est qu'il est indiqué que dans le cadre des discussions qu'il y a dans le Conseil de Quartier, il n'est pas possible de débattre de chose politique, il ne doit pas y avoir de sujet politique dedans. Cela nous pose une difficulté, dans le sens que nous, les Conseils de Quartier sont exclusivement des espaces très importants pour la vie démocratique, et il semble qu'il soit important qu'il y ait une parole qui puisse être libre et politisée puisque c'est le sens même de vivre en commun dans la cité.

La deuxième chose qui nous pose aussi une difficulté, c'est que si toutefois une personne était amenée à être exclue par justement la répétition de discussion politique au sein du Conseil, c'est en fait une décision qui va être prise par le Président et le Vice-Président seulement, et cela aussi nous pose une difficulté.

Si toutefois, le premier point, si vous n'étiez pas d'accord pour amender le fonctionnement de telle sorte qu'il puisse y avoir une parole plus libre dans le Conseil Municipal, on pense qu'il serait bien que la décision d'exclure une personne, soit prise en discussion collective dans le cadre du Conseil de Quartier, que ce soit une discussion partagée plus qu'une décision de seulement deux personnes.

Monsieur le Maire : Pour répondre à votre question, la répartition entre les tirés au sort et les volontaires se fait à 50/50. Les tirés au sort le sont à partir de la liste électorale, donc forcément des gens qui sont majeurs.

Ensuite sur l'aspect des débats politiques, c'est justement parce qu'il n'y a pas de débat politique que cela fonctionne, et donc mettre, alors que ce n'est pas le lieu, pour nous en tous les cas et dans beaucoup de villes de France c'est comme cela, des débats politiques c'est malheureusement faire en sorte que certains qui viennent pour expliquer des choses, parler de leur quartier sans aspect politique au sens partisan du terme, et bien risquent de désertier ces Conseils de Quartier et par conséquent, d'anéantir le bon fonctionnement que nous constatons depuis plusieurs années.

Sur la décision d'exclusion, d'abord je n'ai pas souvenir qu'il y en ait jamais eu, mais c'est effectivement un principe comme dans n'importe quelle organisation, si on devait assister au fait qu'une personne ait des volontés de perturbations, un moment donné aussi il faudra bien prendre une décision, pour là encore, garantir le fait que le Conseil fonctionne bien. Il y aura forcément un débat au sein du Conseil de Quartier. Je rappelle que les Conseils de Quartier sont présidés par des non élus politiques, non élus municipaux. Evidemment tout cela se fait, parce que c'est dans la confiance qu'on travaille, avec un élu référent qui est le Vice-Président, il y aura débat, et ensuite ce débat sera porté à connaissance de l'élu référent, et les deux que ce soit le Président et le Vice-Président prendront de façon collégiale la décision.

Nous aujourd'hui, ce que nous constatons c'est que cela fonctionne bien ainsi, vouloir changer les modalités me paraît assez glissant et peut-être contre-productif à terme.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver le renouvellement de ces huit Conseils de Quartier, leur composition et les modalités de fonctionnement.

Le groupe "Collectif 88 %" s'est abstenu.

3. Lancement des marchés publics - Information

Monsieur Grange : 6 Marchés à Procédure Adaptée ont été lancés, 2 concernant des marchés de travaux, 1 marché de fourniture et 3 marchés de service.

Pour les marchés de travaux, un accord cadre multi attributaires concernant la réalisation de différents travaux d'espaces verts, pour une durée globale de 4 ans qui est reconductible tous les ans, la période prévisionnelle de consultation s'étend de mai à juin 2020.

Pour le second marché de travaux, c'est un programme de démolition au cours de l'année 2020, qui a une durée prévisionnelle de 6 mois, la période de consultation se déroule de juin à juillet 2020.

Pour le marché de fournitures, cela concerne la modernisation du gril technique de la scène du théâtre municipal, la durée prévisionnelle de prestation est d'une semaine, la période de consultation est de mai à juin 2020.

Pour les trois marchés de services, l'un concerne une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage, création d'une ZAC et choix d'un aménageur site République/Gambetta, la prévision de travaux de la prestation est de 12 mois plus 3 ans pour la tranche optionnelle 2, la durée prévisionnelle de consultation est de mai à juin 2020.

Pour le second marché de services, cela concerne du transport et de la valorisation des déchets verts pour 4 ans, de 2020 à 2024, la période de consultation s'étend de mai à juin 2020.

Pour le dernier marché de services, l'établissement de diagnostics amiante, c'est également sur une durée de 4 ans reconductibles tous les ans, la période de consultation s'étend de mai à juin 2020.

Monsieur Vanhecke : Concernant le tableau des Marchés à Procédures Adaptée, les MAPA, votre tableau est clair, mais pour qu'il puisse l'être davantage pour les Conseillers Municipaux que nous sommes, mais aussi pour les roannais, ne pensez-vous pas qu'il serait judicieux de rajouter une colonne donnant les montants des chiffrages prévisionnels, même si vous n'avez pas d'obligation à le faire, la lisibilité et la compréhension en seraient meilleures pour tous.

Monsieur le Maire : Meilleures pour tous sauf pour l'intérêt de la Ville. Si vous mettez le montant prévisionnel, vous donnez un renseignement aux entreprises qui vont répondre, décisif et donc plus aucune compétition et la moindre chance pour la Ville d'avoir des bons prix, cela non, jamais.

Vous aurez la compréhension *a posteriori*, mais c'est sûr que si on donne à l'avance en disant "voilà on envisage de faire une rue et on envisage de consacrer tant d'argent", les entreprises vont se caler sur la somme, alors que souvent quand on ouvre les plis, nous avons des bonnes surprises, quelquefois des mauvaises, mais des bonnes surprises généralement par rapport à l'estimation faite par les services à des entreprises, qui justement voulant tenir le marché, font une offre qui est plus compétitive, mais si vous donnez le prix à l'avance, effectivement il n'y aura plus de compétition.

Merci de cette remarque qui permet quand même de donner de l'information sur ces sujets.

Madame Riamon : Ce n'est pas nouveau comme question, est-ce que vous pourriez m'indiquer ceux qui ont des clauses d'insertion. Je m'excuse d'avance auprès des services, je n'ai pas été voir les marchés publiés qui le sont déjà.

Monsieur le Maire : On vous transmettra cette information, je ne l'ai pas en tête.

Madame Riamon : J'insiste. Pratiquement tous les MAPA que vous nous mettez, se prêtent à des clauses d'insertion vraiment facilement, et dont l'intérêt, j'imagine d'entreprises plutôt locales.

Monsieur le Maire : On le fait de façon très générale, après je ne peux pas vous garantir que sur ces 5 marchés, il y ait une clause, notamment je pense à la fourniture de la modernisation du gril technique de la scène du théâtre municipal, mais par contre la plupart des chantiers qui sont prévus, il y a des clauses d'insertion, on vous donnera l'information par écrit mais je ne l'ai pas ici.

Madame Riamon : Et des clauses environnementales bien sûr.

Monsieur le Maire : Oui, il faut savoir que vous avez sur le site internet de la Ville, les marchés avec tous les critères, toutes les clauses. Si vous faites le petit effort d'aller dessus, vous aurez les réponses, mais néanmoins considérant que vous ne l'avez pas fait, on vous le donnera par écrit.

Madame Riamon : C'est rare M. le Maire que je ne fasse pas l'effort.

Monsieur le Maire : Mais comme vous répétez la question tout le temps, je vous donne le mode d'emploi à l'avance, comme cela pour la prochaine fois cela évitera de le faire.

Madame Riamon : En plus c'est dans l'intérêt de votre Majorité.

Madame Chevillard : J'avais simplement une question concernant le critère d'attribution, je suis désolée, je ne suis pas allée voir, je n'ai pas fait l'effort. Je voulais savoir la part environnementale, écologique, qui est donnée dans les critères d'attribution pour les marchés, je sais que cela tient à cœur à tout le monde, y compris à votre niveau.

Monsieur le Maire : C'est selon le marché, généralement le critère prix est en-dessous de 50 %, ensuite les critères techniques, environnementaux, sociaux représentent une majorité, c'est-à-dire au-delà de 60 % en général.

Le Conseil Municipal en prend acte.

4. Commission Consultative des Services Publics Locaux - Rapport d'activité 2019 - Examen

Madame Fadhloun : Pour rappel, la Commission Consultative des Services Publics Locaux s'est réunie le 1^{er} octobre 2019 à 17 heures sous la présidence de M. Daniel Perez. Celle-ci a statué sur différentes délégations de service public à savoir sur le rapport d'activité de Délégation de Service Public Réseau de Chaleur, sur le rapport d'activité de la société Lafay, délégation du Service Public de la fourrière automobile, des rapports sur le prix et la qualité du service public d'eau potable, sur les services d'assainissement et les services de collecte, d'évacuation ou de traitement des ordures ménagères, et enfin du bilan d'activité sur le Service Funéraire Public et Crématorium.

Aucune observation n'a eu lieu, mise à part deux délégations. La première concernant le service public de la fourrière automobile où il a été relevé pour la Société Lafay qui met en œuvre ce service public, une diminution du nombre de jours de garde et que les véhicules sont restitués plus tôt aux clients, contrairement à l'année précédente. On peut noter aussi un déficit sur cette activité de garde.

Concernant le Service Public Funéraire, les membres ont fait observer qu'il serait envisageable de trouver une autre dénomination au nouveau cimetière créé en 1975.

Madame Chevillard : Simplement une petite remarque, est-ce qu'on a la possibilité d'avoir autre chose que le rapport des rapports, parce qu'on n'a pas quelque chose de complet, on sait qu'ils ont été validés, mais on n'a pas de chose concrète, alors comment peut-on se les procurer ?

Monsieur le Maire : Vous le demandez, on vous le donne. On va vous le transmettre.

Le Conseil Municipal prend acte du rapport d'activité 2019 de la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

FINANCES COMMUNALES-MOYENS GENERAUX

5. Stationnement payant - Report gratuit des abonnements - Approbation

Monsieur Bourgeon : Encore une délibération qui doit être prise dans le cadre de la crise COVID19 et aux conséquences qui en découlent. Suite au confinement imposé par l'Etat, la gestion du stationnement règlementé a été perturbée tant sur les tranches horaires que sur les abonnements annuels, trimestriels ou mensuels.

Les usagers abonnés ont été contraints de régler leurs abonnements alors que la gratuité a été accordée entre le 16 mars et le 1^{er} juin 2020.

Il convient donc de proroger le délai des abonnements acquis par les usagers *au prorata* des jours d'abonnement compris durant la période de gratuité décidée pendant le confinement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver le report gratuit des abonnements annuels, trimestriels et mensuels contenus dans la période de référence, *au prorata* du nombre de jours d'abonnement acquis durant la période de gratuité.

6. Remise gracieuse de loyers à la société l'En-K - Approbation

Monsieur Pion : En ce qui concerne la société l'En-K, depuis le 1^{er} août 2016, Mme Laure SOUBAGNE occupe le kiosque dénommé l'En-K au 3, place des Promenades à Roanne pour de la restauration rapide.

Le 27 janvier, elle nous a fait savoir par recommandé de son non renouvellement de bail avec départ le 30 avril 2020.

Compte tenu de la crise sanitaire, la non vente du matériel, le problème d'assurance, elle laisse néanmoins l'électricité, l'installation électrique qu'elle a elle-même fixée, elle demande le nom paiement de 3 mois de loyer, soit février-mars-avril pour un montant 498,83 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver l'annulation des loyers dus par la société l'En-K pour la période de février, mars et avril 2020 pour un montant total de 498,83 €.

7. Subventions exceptionnelles - Demandes du Club des Hockeyeurs Roannais et de l'Association Sportive du Parc des Sports Football - Avenants n° 1 - Approbation

Monsieur Passot : Cette délibération concerne l'octroi de deux subventions pour le club de l'AS Parc et le club des Hockeyeurs Roannais.

Une subvention exceptionnelle de 3 500 € au Club des Hockeyeurs Roannais. En effet dans son budget prévisionnel pour la saison 2019/2020, l'objectif pour ce club était d'atteindre les 8^{èmes} de finale des play-offs de D2. Suite à une saison exceptionnelle, le CHR a atteint non pas les quarts de finale mais aussi les demi-finales de ces play-offs. Les quarts de finale à Morzine, et ils devaient jouer à Annecy pour ces demi-finales. Malheureusement la pandémie est arrivée, les demi-finales n'ont pas pu se jouer.

Il en résulte que les quarts de finale ont engendré des frais supplémentaires notamment au niveau du transport, de l'hébergement, des repas pour environ 24 personnes. Et ensuite, l'annulation de la demi-finale qui devait se jouer sur 3 matchs secs, dont 2 à domicile, donc effectivement il y a un manque à gagner pour le club. Il est proposé une subvention exceptionnelle de 3 500 € qui nécessite aussi un avenant à la subvention de fonctionnement qui était de 40 000 €.

Pour le deuxième club, il y a une subvention exceptionnelle de 7 500 € pour l'AS Parc. Tout le monde sait que l'AS Parc est un club de quartier, qui réunit plus de 200 jeunes issus de ce quartier, et ce club a un rôle essentiel et social très important dans le quartier.

Lors de la saison précédente, le club s'est trouvé en très grande difficulté financière, ce qui l'a mené à être placé en redressement judiciaire.

Cette saison, la Municipalité a mis en place un accompagnement aussi bien administratif, financier et organisationnel, qui a été accepté par le nouveau bureau. Or, celui-ci a fait un très bon travail et a fait les efforts nécessaires pour épurer le passif, grâce à une gestion saine et rigoureuse, notamment pour le règlement des licences.

La procédure judiciaire arrivant à son terme, l'AS Parc se voit dans l'obligation de verser la somme de 7 567,38 € au mandataire pour épurer la dette et payer les frais de mission. Suite à la pandémie toutes les manifestations ont été annulées, ceci malgré un exercice comptable bénéficiaire pour cette saison.

Pour le club, il était impossible de payer cette somme et tenant compte des efforts fournis par la nouvelle équipe, la Municipalité maintient son dispositif d'accompagnement aussi bien qu'administratif, financier et organisationnel et propose une subvention exceptionnelle de 7 500 €, qui nécessite aussi un avenant à la subvention de fonctionnement qui était de 5 500 €.

Madame Dumoulin : Par cette délibération, la commune s'engage auprès de deux associations sportives, que nous allons soutenir, on va dire, par une subvention exceptionnelle.

Je connais bien l'AS Parc Foot pour travailler régulièrement avec les dirigeants dans le cadre de mon mandat départemental.

Comme M. Passot l'a dit, c'est une association qui est indispensable à notre ville, car le travail qu'elle mène assure à plus de 200 jeunes, souvent des petits, une pratique du sport, une pratique essentielle à l'épanouissement des enfants et à la construction du collectif.

A ce sujet, j'aimerais évoquer dans le cadre de cette Assemblée, une question essentielle qui touche le Parc des Sports, qui touche aussi le club de Foot. Je crois qu'il y a avec ce club et peut-être d'autres, un travail qui est à mener, un travail sans doute plus ingrat et plus difficile. Vous savez la pratique sportive doit être le lieu de la rencontre, la rencontre avec l'autre, et la Municipalité par son travail avec les clubs sportifs, je pense, doit s'assurer de la bonne marche de cette rencontre.

Lors des nombreux moments de travail que j'ai régulièrement avec les dirigeants de l'AS Parc Foot, il y a une question qui revient au cœur des discussions qui est centrale, c'est celle qui concerne la considération, le regard porté par les membres des autres clubs de foot sur l'association de l'AS Parc.

J'ai conseillé aux dirigeants de se rapprocher d'associations comme la LICRA, pour mettre en œuvre des actions concrètes qui permettent à l'avenir, je dirais, que la pratique sportive soit le lieu évidemment de l'excellence du résultat sportif, et je crois que l'AS Parc Foot est capable de le faire, mais aussi le lieu de l'excellence de la rencontre, je dirais d'une rencontre libérée enfin de tous préjugés.

Je crois que l'actualité le dit, il est grand temps de travailler sur ces questions essentielles à notre ville et à notre société.

Permettez-moi quand même de revenir sur la deuxième subvention exceptionnelle qui est donnée au club de Hockey, nous n'allons évidemment pas nous opposer à cela, sûrement pas, mais apparemment la délibération le précise, je pense avoir bien lu, cette aide est aussi apportée pour faire face au manque à gagner dû à la crise sanitaire. Evidemment une question nous vient en tête, qu'en est-il des autres clubs ? On sait que la période qui va, en gros du mois de mars à juillet, est une période où les clubs organisent des manifestations, des manifestations qui permettent de faire rentrer de l'argent dans les caisses, pour parler familièrement, cette rentrée d'argent n'a pas eu lieu.

De plus, face à une crise économique, on peut redouter, on ne sait pas encore si les petits sponsors habituels qui soutiennent le sport amateur sur notre ville, pourront être au rendez-vous à la rentrée pour venir soutenir financièrement les clubs.

Il y a aussi la question des familles en difficulté économique, vont-elles privilégier la licence sportive à la rentrée ? Là aussi, cela peut être un manque à gagner pour les clubs. Quand reprendront les activités ? Qui peut le dire aujourd'hui avec certitude, je pense pour l'instant personne.

Alors on pourra dire que l'incertitude règne autour du sport amateur sur notre ville et malheureusement sur l'ensemble de notre territoire national.

Nous l'avons appris en Commission des Sports l'autre jour que les services, vos services sont au travail pour mesurer justement l'impact de cette crise sur les clubs sportifs, et nous pensons vraiment que des mesures efficaces doivent être envisagées, nous ferons d'ailleurs quelques propositions dans la suite de cette Assemblée, de façon globale sur l'ensemble des clubs sportifs, et évidemment pas seulement avec des subventions à quelques associations.

Monsieur Gerbot : Par rapport à ces subventions exceptionnelles, on aimerait savoir si elles tiennent compte des conditions particulières d'attribution, par exemple de type environnemental, de société et surtout d'attitude civique, car il y a effectivement aussi des problèmes d'attitude civique qui peuvent exister au niveau de différents clubs sportifs, et pas simplement au niveau des quartiers, et aussi au niveau des grandes équipes.

Monsieur le Maire : Vous avez un outil pour mesurer l'attitude civique d'un club ?

Monsieur Gerbot : En allant directement sur place, oui. C'est ce qu'on appelle du travail de terrain, ce qui m'est arrivé, ce qui m'arrive aussi de temps en temps.

Monsieur le Maire : Je vous invite à aller au match de l'AS Parc, quand ils reprendront et de nous servir d'indicateur dans le domaine. Après nous sommes sur deux subventions exceptionnelles de nature différente. La première est de sauver financièrement de la faillite, et donc de la disparition d'un club qui est l'AS Parc. Je ne suis pas sûr que nous soyons en mesure de mettre en place des critères de cette nature. La question est si nous ne versons pas ces 7 500 €, disparition, après si nous ne le faisons pas, j'invite celles et ceux qui refuseraient cette subvention à aller gérer le sujet social au Parc des Sports cet été par exemple.

Monsieur Gerbot : Mais nous approuvons tout à fait ces subventions.

Monsieur le Maire : Laissez-moi terminer, je vous ai laissé parler M. Gerbot. Il y a une règle dans cette maison, c'est qu'on prend la parole, mais après on laisse parler son interlocuteur.

Deuxième subvention exceptionnelle, il s'agit du hockey et comme nous l'avions fait l'année dernière, de récompenser les efforts d'un club, qui n'est pas encore un club de haut niveau, puisqu'il serait dans ce cadre-là dans le domaine de l'Agglomération, mais par rapport à cela. Par ailleurs, je pense que le club de hockey est réputé pour son attitude extrêmement civique sur la glace comme dans les tribunes.

J'avoue que j'ai un peu de mal à comprendre votre question par rapport, non pas sur un thème général, les subventions de fonctionnement que nous versons régulièrement à différentes associations, mais en l'occurrence sur ces deux demandes-là, mais je n'ai peut-être pas tout à fait saisi.

Madame Dumoulin : Mme Riamon me demande si vous m'aviez répondu.

Monsieur le Maire : Non, je n'ai pas considéré que cela nécessitait une réponse.

Madame Dumoulin : Alors c'est très bien comme ça.

Monsieur le Maire : J'ai compris que c'était une intervention de positionnement.

Madame Dumoulin : Il y avait quelques questions mais elles vont être redondantes.

Monsieur le Maire : Je l'ai pris comme tel.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'allouer une subvention exceptionnelle de 3 500 € au Club des Hockeyeurs Roannais, de 7 500 € à l'Association Sportive du Parc des Sports Football et d'approuver les avenants à intervenir avec le Club des Hockeyeurs Roannais et l'Association Sportive du Parc des Sports Football.

8. Mise à disposition de la salle Fontalon à titre gratuit à l'Association Espoir Santé Harmonie - Approbation

Monsieur Sergenton : Espoir Santé Harmonie est une association dont l'objet social est de venir en aide aux malades du Roannais atteints du cancer par l'achat de matériel de dépistage.

Cette association a permis aux centres de soins du Roannais et en particulier à l'Hôpital de Roanne de bénéficier de matériel de dépistage, de soins et de confort pour les malades pour un montant de 1 270 000 €.

Cette année, l'Association qui fêtera ses 30 ans, organisera, si les conditions sanitaires le permettent, en partenariat avec Les Tables Roannaises dans le cadre de Roanne Table Ouverte, un grand repas le vendredi 16 octobre 2020 à la Salle Fontalon dont les bénéfices permettront à l'Association de porter de nouveaux projets de financement notamment destinés au service de radiothérapie de l'Hôpital de Roanne.

La Ville de Roanne souhaite donc à titre exceptionnel, mettre à disposition gratuitement la salle Fontalon, le vendredi 16 octobre 2020, au profit de l'Association Espoir Santé Harmonie, pour la tenue de ce repas caritatif.

Madame Dumoulin : Nous venons d'évoquer la question des associations sportives, l'avantage c'est que cette délibération nous permet d'élargir à l'ensemble du monde associatif. C'est intéressant, cela concerne une gratuité de salle qui va peut-être nous faire réfléchir justement sur les mesures qu'on pourrait peut-être imaginer concernant les difficultés du monde associatif. Qu'en est-il aujourd'hui ? je sais que pour la question sportive vous avez mis en place une sorte d'audit on va dire, pour voir dans quelle situation, faire un état des lieux des clubs sportifs, mais qu'en est-il de l'ensemble du monde associatif ?

Nous sortons d'une période complexe, avez-vous déjà travaillé ? je pense que vous êtes dans une équipe renouvelée, jeune, au contact de la population, avez-vous déjà travaillé avec les associations ?

Je pense, puisque nous parlons de gratuité de salle aux associations que je connais bien aussi qui sont celles liées au spectacle vivant amateur, qui ont un besoin évident de salle de spectacle, qui paient chaque année un coût assez important, on peut le dire à la Ville de Roanne concernant la location des salles. Pourquoi ne pas imaginer pour venir en soutien là-aussi à des pertes évidentes de finance, une gratuité et je pense au spectacle amateur, mais nous pourrions évidemment imaginer une gratuité pour d'autres associations, d'autres types d'associations ?

Vous voyez, on est une opposition constructive, on propose des idées.

Monsieur le Maire : Tout est imaginable, maintenant vous dites « nous sortons d'une période », non, nous ne sommes pas encore sortis de la période, y compris de la période sanitaire. Je rappelle que nous sommes toujours en état d'urgence jusqu'au 10 juillet. Le Président de la République prendra la parole dimanche, il va peut-être annoncer des choses en matière de déconfinement, mais je rappelle, pour ceux qui suivraient l'actualité, que la période sanitaire est loin d'être terminée puisque la pandémie progresse dans le monde, et que nous ne sommes pas à l'abri d'un retour en France, même si force est de constater, que la pandémie a nettement reculé dans notre pays. Dans l'arrondissement de Roanne, nous n'avons plus aujourd'hui de contamination depuis une dizaine de jours, tant mieux. Nous avons encore des personnes hospitalisées.

Nous ne sommes pas, contrairement à ce que vous avez dit à l'instant, sortis de cette période. Le moment n'est pas au bilan, le bilan viendra plus tard. Néanmoins, le service de la Vie Associative travaille, est en contact avec toutes les associations, qu'elles soient sportives, culturelles, sociales, et aujourd'hui nous sommes en train de collecter des informations, et notamment il y a un questionnaire qui va permettre aux associations de pouvoir s'exprimer sur cette période.

Maintenant, nous ne sommes pas encore aux solutions potentielles, nous ne savons pas d'ailleurs si nous aurons les moyens de mettre en place ces solutions. Je rappelle, comme j'ai eu l'occasion de le dire, que l'impact financier de la crise que nous subissons, il y a un impact en 2020, il y aura sûrement un impact en 2021, probablement un impact en 2022, et qu'il faut que nous mesurions l'état de nos finances avant de nous lancer tête baissée dans ce que vous semblez proposer, c'est-à-dire apporter de l'argent, donner des gratuités de façon générale.

Attention, ce n'est pas parce que nous sommes dans une situation de crise que la Ville va avoir contrairement à l'Etat qui peut faire marcher la planche à billets, et qui peut se permettre d'avoir un déficit budgétaire. L'Etat est la seule structure nationale qui a le droit de voter un budget en déficit, la Ville, l'Agglomération, le Département, la Région en ont l'interdiction.

Moi, tant que je ne sais pas quelles sont nos recettes demain, je ne peux pas décider de quelles seront nos dépenses demain, donc je ne suis pas en mesure et je pense que n'importe quel gestionnaire agirait de la même manière, de dire ce que nous allons pouvoir faire. Nous avons annoncé des choses en matière économique, en matière touristique nous allons le faire, en matière commerciale nous allons le faire, parce que nous avons pu mesurer nos marges de manœuvre.

Ensuite, il faudra voir pour d'autres secteurs d'activité. On a déjà commencé à avancer sur notamment le soutien à la culture, mais il y aura peut-être d'autres choses, et puis il faut qu'on regarde aussi ce que va faire le Département, la Région avant de se lancer tête baissée dans des propositions de financement.

Aujourd'hui je pense qu'il est prématuré de tirer des enseignements de la crise COVID sur les conséquences associatives, et par conséquent de mettre en place un dispositif quelconque, mais peut-être que ce dispositif nous le mettrons en place ultérieurement, mais je pense aujourd'hui qu'il est trop tôt. Par ailleurs, pour l'instant nous n'avons pas de demande spécifique.

C'est une demande que nous traitons ce soir, qui a été faite et déposée avant la crise COVID, mais nous devons délibérer sur la gratuité. Vous savez que la règle c'est le paiement des salles municipales, notamment lorsque des structures organisent des événements qui sont payants. Quand une association organise quelque chose de payant pour se faire de l'argent, et c'est tout à fait légitime, il n'est pas anormal de payer à la Ville le coût de fonctionnement, parce que c'est ce qu'on demande, on ne demande pas à payer le coût d'amortissement des bâtiments. La salle Fontalon en l'occurrence, on fait payer le coût de fonctionnement, l'éclairage, le nettoyage, la personne qui s'en occupe et qui est présente le temps de l'évènement, et uniquement cela.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver la mise à disposition gratuite de la salle Fontalon pour l'Association Espoir Santé Harmonie le 16 octobre 2020 dans le cadre de l'évènement "Roanne Table Ouverte".

RESSOURCES HUMAINES

9. Droit à la formation des élus - Approbation

Madame Robin : En ce début de mandat, le Conseil Municipal doit se prononcer sur le principe de droit à la formation des élus locaux dans le cadre de l'exercice de leur fonction.

Les frais de formation constituent une dépense obligatoire pour la Ville.

Madame Riamon : Evidemment qu'on votera cette délibération, je veux juste faire un appel aux élus. Je crois que c'est très important de se former quand on est élu. M. le Maire vous l'avez rappelé, c'est un droit, mais c'est un peu aussi un devoir pour nous, parce que je suis convaincue qu'on ne devient pas élu compétent et apte à voter en connaissance de cause, j'en parle très à l'aise puisque que je suis devenue élue à l'âge de 40 ans, et que j'ai dû apprendre le contenu et aussi mieux connaître le fonctionnement de notre collectivité, avant de me prononcer, je l'estime en connaissance de cause sur un certain nombre de sujets.

Je trouve très important d'utiliser ce droit à la formation. Nous l'utiliserons certainement parce que nous sommes convaincus de la nécessité de se former et d'actualiser notre connaissance.

Je veux souligner ici auprès de nos collègues que ce droit, ainsi qu'un certain nombre de droits sociaux, de la reconnaissance du statut des élus viennent systématiquement, et je m'adresse à l'ancien Député, de majorité de Gauche. Je crois que c'est important de le rappeler ici en public parce que notre fonction d'élus est souvent mal jugée, méconnue, mal appréciée, mal présentée aussi, je le dis gentiment à nos collègues ici présents de la presse, aux journalistes ici présents.

Pour nous, je crois que c'est un devoir de se former afin d'agir en connaissance de cause, et puis bien sûr selon nos convictions.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver que les élus salariés, fonctionnaires ou contractuels, ont droit à un congé de formation de 18 jours pour toute la durée de leur mandat et quel que soit le nombre de mandats qu'ils détiennent, que ce droit à la formation s'exercera selon le choix des élus, à condition que la formation soit dispensée par un organisme privé ou public, agréé par le Ministère de l'Intérieur, en privilégiant, notamment en début de mandat, les orientations suivantes : les fondamentaux de la gestion des politiques locales, les formations en lien avec la délégation et les formations favorisant l'efficacité personnelle.

Cette formation est obligatoire pour les élus ayant une reçu une délégation dès la première année du mandat, le montant des dépenses de formation, incluant frais pédagogiques, déplacements, compensation des pertes de revenus, sera au plus égal à 20 000 € par an, et chaque année, un tableau récapitulatif des actions de formation des élus financées par la Collectivité sera annexé au Compte Administratif.

Les élus locaux disposent également du D.I.F. d'une durée de 20 heures par année de mandat. L'exercice de ce droit relève de l'initiative personnelle des élus. La demande du D.I.F. doit être adressée à la Caisse des Dépôts et Consignations qui prend en charge les frais.

10. Frais de déplacement des élus - Approbation

Madame Lupu Bratiloveanu : Dans le cadre de l'exercice de leur mandat, les élus peuvent prétendre à un remboursement de leur frais de déplacement occasionnés par des réunions dans une commune autre que la ville de Roanne. Pour cela les élus doivent remplir un formulaire détaillant l'état de ses frais. Il en est de même pour des frais exceptionnels liés à un événement dans l'intérêt de la collectivité, qui dans ce cas-là donne lieu à un mandat spécial délibéré en Conseil Municipal.

Cette indemnisation se fera dans la limite des règles allouées au déplacement des agents.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver le remboursement des frais de déplacement des élus, pour participer aux réunions, lorsqu'elles se déroulent hors de la commune, le remboursement s'effectuant alors sur les bases forfaitaires applicables aux fonctionnaires et d'autoriser le Conseil Municipal à réaliser des mandats spéciaux pour les événements exceptionnels dans la limite des règles allouées aux déplacements des agents.

11. Versement d'une prime exceptionnelle dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de COVID-19 - Approbation

Madame Fesnoux : Suite à la crise sanitaire que nous vivons et également pour permettre la continuité du service public, des choix sur les modes de travail ont été actés, le télétravail, l'aménagement des horaires et le présentiel.

A ce titre, le Gouvernement a prévu le versement d'une prime exceptionnelle aux agents qui ont été soumis à un surcroît significatif de travail. Cette prime est possible pour les fonctionnaires titulaires et stagiaires, les agents contractuels du droit privé employés dans les établissements publics.

La prime est plafonnée à 1 000 € par agent, pas reconductible et elle peut être versée en plusieurs fois. Elle est également exonérée d'impôt sur le revenu et de cotisations et contributions sociales dans les conditions prévues.

Considérant que le Conseil Municipal ouvre la possibilité du versement de cette prime, le Maire sera chargé de son exécution en accordant les primes de manière individuelle et en identifiant les agents bénéficiaires.

Madame Chevillard : Simplement savoir combien cela concerne d'agents et l'enveloppe globale que cela représente.

Monsieur le Maire : Environ 200 agents qui sont issus des services Funéraires, de la Police Municipale, de l'Accueil du Centre Administratif, de l'Etat-Civil, le personnel en charge de la propreté des bâtiments, des personnels affectés à la garde d'enfants des personnels soignants, accueil des jeunes enfants dans les écoles, du Centre Jeunesse Pierre Bérégovoy, du Centre Communal d'Action Sociale et des agents de la propreté urbaine chargés de vider les corbeilles.

Cela représente une enveloppe d'environ 50 000 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver le versement d'une prime exceptionnelle pour les agents des services qui ont été soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics durant l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de COVID-19 selon les modalités exposées ci-dessus, que la période concernée ouvrant droit à cette prime prend fin le 11 mai 2020, jour de reprise en présentiel de la majorité des agents de la Ville de Roanne, de verser en une seule fois cette prime à chaque agent exposé à un risque direct relevant du grand public et que le montant par agent est de 26 € net par jour d'exposition au risque avéré dans la limite de 1 000 € par agent.

COMMERCE -ARTISANAT

12. Soutien exceptionnel au commerce et à l'artisanat locaux - Exonération des droits d'occupation du domaine public au titre des terrasses et des étalages de commerçants sédentaires pour l'année 2020 - Exonération des droits d'occupation du domaine public au titre des extensions de terrasses pour l'année 2020 - Exonération de deux mois de redevance au titre des droits de place pour les taxis, les restaurateurs ambulants et le manège enfantin - Approbation

Madame Rotkopf : Nous avons déjà évoqué à plusieurs reprises la crise sanitaire, et cela n'a échappé à personne bien sûr, à compter du 14 mars bon nombre de commerces, restaurants et débits de boisson ont dû baisser leur rideau, et ce jusqu'au 11 mai, sauf pour les restaurants et les cafés qui ont ouvert le 2 juin.

Dans ce cadre et on le sait, il y aura un fort impact économique, et donc nous vous prions de bien vouloir exonérer pour l'année 2020, la redevance d'occupation du domaine public pour les terrasses et les étalages. Quand je parle d'étalages, je parle d'étalages de fruits et légumes, de fleurs, de portants, de pancartes,..., d'exonérer aussi pour l'année 2020 toutes les extensions qui ont été et qui seront autorisées, notamment de manière à pouvoir respecter la distanciation sociale qui est la règle aujourd'hui, et donc là aussi nous allons exonérer les bars, les restaurants pour les terrasses.

Enfin, le paiement de la redevance d'occupation des droits de place pour les taxis, les restaurateurs ambulants et le manège enfantin de la Place des Promenades pour une durée de 2 mois, période durant laquelle ces professionnels n'ont pas pu travailler.

Monsieur Gerbot : On aimerait savoir quelle est l'évaluation du montant de ces exonérations.

Monsieur le Maire : A ce jour l'estimation est aux alentours de 110 000 €. 95 000 € pour les terrasses et étalages, 500 € pour le manège enfantin, 240 € pour les chalets installés privés, 620 € pour les camions ambulants, 255 € approximativement pour les taxis et 15 850 € pour les extensions de terrasse.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver les exonérations de redevance d'occupation du domaine public au titre de terrasse et étalages et des droits de place les redevables, dans les conditions susmentionnées.

13. Dynamisation du commerce et de l'artisanat locaux - Animations organisées par les Vitrines de Roanne - Exonération des droits d'occupation du domaine public - Année 2020 - Approbation

Madame Petit : L'Association "Les Vitrines de Roanne" organise chaque année plusieurs rendez-vous de différentes braderies, vous l'avez évoqué, Sophie Rotkopf en a également parlé, avec les commerçants de notre ville.

A ce titre et dans une volonté continue de soutien à son commerce ou évidemment à son artisanat local, la Ville de Roanne souhaite exonérer des droits d'occupation, d'étalages pour les événements ayant lieu respectivement le 25 juillet prochain et également le dimanche 13 septembre, où seront normalement données des animations initiées à l'occasion de la grande braderie qui aura lieu Place du Marché, ainsi qu'un stand de restauration rue Charles de Gaulle.

Madame Dumoulin : Nous accueillons favorablement bien évidemment ces deux décisions concernant le commerce roannais, il est urgent de le soutenir.

Je vais vous faire une proposition, nous pourrions même aller plus loin. Il y a des villes françaises qui œuvrent dès aujourd'hui, qui n'attendent pas des bilans qui risquent d'arriver un peu tard, qui œuvrent pour des plans de relance qui sont assez intéressants. Je prendrai, mais j'ai des tas d'exemples que je pourrais vous donner mais on ne va pas y passer la soirée. Par exemple à Orléans, un système de chèques solidaires a été mis en place, le principe est assez simple, c'est 10 € dépensés, 20 € de pouvoir d'achat en boutique évidemment dans le centre-ville, avec le soutien, mais évidemment vous n'allez pas être d'accord, excusez-moi de parler encore d'argent, avec le soutien de la mairie.

Il y a des plus petites villes qui ont décliné ce type de dispositif. Alors je trouve que c'est un type de dispositif prometteur parce qu'il ne se limite pas à une action en direction des commerçants, il donne aussi plus de pouvoir d'achat aux foyers, tout en garantissant aux commerçants de la ville les achats dans leur boutique, et puis une forme de dynamisation du centre-ville.

Nous le savons M. le Maire, de nombreux roannais doivent connaître une augmentation de leur pouvoir d'achat, et pas seulement en temps difficile, ce temps que nous traversons, en d'autres temps aussi, et dans ce domaine nous pensons qu'il n'y a pas de petites augmentations.

Monsieur le Maire : Mme Dumoulin vous êtes attentive à l'actualité, vous vous êtes penchée sur ce que certaines villes faisaient, rassurez-vous nous aussi, et donc nous aurons le plaisir de proposer au Conseil Municipal du 9 juillet, un dispositif qui va en ce sens et qui est quasiment prêt.

Madame Dumoulin : J'allais vous dire "tant mieux".

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver les exonérations des droits d'occupation du domaine public au titre des animations susmentionnées organisés par l'association "Les Vitrines de Roanne", et dans les conditions précitées.

AFFAIRES SOCIALES

14. Maisons des Services Publics - Mise à disposition de locaux aux partenaires - Convention-type - Approbation

Madame Troncy : Pour rappel, la Ville de Roanne dans une volonté de rapprocher les services publics des habitants, possède deux Maisons des Services Publics gérées par des agents rattachés au Centre Communal d'Action Sociale, l'une située au sein du quartier du Parc et l'autre située au sein du quartier Saint-Clair.

Leur rôle est de mettre en relation des associations, des habitants et des institutions au travers de l'information, l'orientation, l'accès au droit des habitants et leur accompagnement dans les démarches administratives.

A cet effet, aujourd'hui sont accueillis régulièrement et gratuitement au sein de ces M.S.P. un écrivain public du Conseil Départemental de l'accès au Droit de la Loire, un écrivain public du droit des étrangers également rattaché au C.D.A.D. de la Loire, le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles de la Loire (C.I.D.F.F.), l'Association Nationale d'Entraide Féminine (A.N.E.F.), le Défenseur des droits, une permanence de Roannais Agglomération, le médiateur santé rattaché à Roannais Agglomération et l'Elu(e) du quartier.

Aussi, afin de clarifier les conditions de cette mise à disposition des locaux au bénéfice de ces différents organismes partenaires, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir examiner et approuver la convention-type proposée.

Madame Chevillard : Peut-être une intervention par rapport à cela, on est complètement favorable sur ce principe. Ce n'est pas du fait de la Municipalité puisque c'est une décision nationale de retirer les permanences de Caisses Primaires d'Assurance Maladie et des Caisses d'Allocations Familiales, mais est-ce que malgré tout, il ne serait pas intéressant, au niveau de la Municipalité, de quand même resolliciter et de ne pas se résigner à ces décisions nationales, qui font qu'on a de moins en moins de service public de proximité ?

Monsieur le Maire : Oui cela a été fait, mais cela a été une fin de non-recevoir.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver la convention-type à intervenir avec les différents organismes partenaires.

15. Opération Pass'sport petites et grandes vacances - Dispositif Ecole Roannaise des Sports - Conventions-types avec les partenaires - Approbation

Monsieur Guillermin : Dans le cadre de ses actions "sport pour tous", la Ville organise des activités sportives et culturelles avec l'Opération Pass'sport pendant les vacances scolaires, et pendant la période scolaire par le biais de l'Ecole Roannaise des Sports, avec des associations locales qui sont partenaires.

Une convention avait été signée en septembre 2015, néanmoins avec la crise sanitaire que l'on traverse actuellement, il est nécessaire de la modifier en renforçant les engagements de ces associations partenaires.

Madame Dumoulin : Nous voterons favorablement pour cette délibération liée à la pratique sportive pour les jeunes. Nous avons déjà évoqué la question des associations sportives et des inquiétudes qui entourent la reprise à venir.

Les associations sont inquiètes, car on ne mesure pas encore les conséquences totales sur la prise ou la reprise de licences sportives à la rentrée. Il y a déjà eu une étude faite par des étudiants sur St-Etienne auprès des clubs sportifs, les chiffres ne sont pas très bons, c'est-à-dire qu'on a beaucoup de familles qui vont décider, pour des raisons budgétaires, de ne pas renouveler les licences, ou même des adultes qui ne vont pas renouveler de licence sportive, c'est une grande question évidemment pour les clubs.

On vous fait une proposition, force de proposition nous sommes, j'ai un document ici, parce que depuis pas mal d'années je travaille beaucoup au C.C.A.S.. Au C.C.A.S., nous avons des mesures de soutien à travers le Pass'Culture par exemple pour la prise en charge de l'enseignement musical. Ne serait-il pas intéressant M. le Maire, d'envisager pour la rentrée, une prise en charge d'une partie des licences sportives pour les familles roannaises les plus fragiles, de façon à ce que des jeunes, et souvent des petits, ne soient pas éloignés du sport pour de simples raisons économiques.

Monsieur le Maire : C'est une idée qui a d'ailleurs été en partie mise en pratique avec le dispositif de Réussite Educative, après la Ville soutient déjà financièrement les associations et l'objectif de ce soutien, est de faire en sorte que les prix de licence justement, soient des prix abordables par les familles. Cela voudrait dire qu'on devrait faire un soutien supplémentaire, alors que cela transite par le C.C.A.S., je ne sais pas, que ce soit une aide supplémentaire, c'est à voir, il faudra qu'on tire un bilan le moment venu, qu'on regarde si cela fait partie des actions que nous souhaitons mettre en place pour aider, soit le secteur sportif, soit le secteur social, soit le secteur culturel. Je ne ferme pas la porte, je ne l'ouvre pas en grand, mais je ne ferme pas la porte. C'est sûr, comme on me dit, il vaut mieux payer cela que Canal+, c'est clair.

Monsieur Passot : Je voudrais répondre à Mme Dumoulin, tout à l'heure, concernant les associations sportives.

Dès le début de la crise, nous avons entrepris un sondage, et nous avons sondé une quarantaine des clubs les plus importants de la ville de Roanne. Aujourd'hui, on a des résultats, mais il serait prématuré de les interpréter, étant donné que la saison n'est pas finie et qu'il va se passer encore beaucoup de choses.

J'ai reçu des clubs et il y a une variété de réponses, c'est-à-dire qu'il y a des clubs qui s'en sortent, effectivement ils ont été pénalisés pour faire des recettes supplémentaires, mais il y a eu aussi des économies d'échelle, donc il faut prendre en compte tout cela.

Par contre, il y aura certainement un impact sur les licences pour la prochaine saison, il y aura aussi peut-être un impact sur le bénévolat et il faudra être attentif.

Monsieur Gerbot : On aimerait savoir si les clubs sportifs de haut niveau comme la Chorale, par exemple, participent à l'Opération Pass'sport.

Monsieur le Maire : Non pas les clubs professionnels.

Monsieur Gerbot : Est-ce que cela pourrait être envisageable ? Cela ne l'a pas été fut un temps ?

Monsieur le Maire : Je ne sais pas, mais bon c'est à voir.

Monsieur Passot : Attention, il ne faut confondre le sport de haut niveau et les clubs amateurs. Vous avez des clubs de haut niveau, mais aussi qui ont des équipes amateurs, par exemple Loire Nord Tennis de Table, il participe au dispositif de la Ville de Roanne, comme le RBF. La Chorale ne participe pas pleinement, sauf qu'il y a une association. La Chorale, le sport de haut niveau, les professionnels, ce sont la SAOS, pour ceux qui ne savent pas, et il y a une association qui s'occupe du centre de formation et qui a des équipes de jeunes justement, qui sont dans le championnat fédéral, et à ce titre-là elle participe à ce dispositif.

Monsieur le Maire : Ce qu'il faut savoir aussi, c'est que lorsque nous avons mis en place ce dispositif, l'objectif était d'amener des jeunes en direction des clubs ou des clubs amateurs, pour justement faire en sorte qu'ils puissent découvrir une discipline et ensuite si intéressant peut-être prendre une licence. Se tourner vers les clubs professionnels n'apportera pas grand chose sauf dans le cas qui est évoqué par Gilles Passot, si ces clubs professionnels ont également dans leur organisation des divisions amateurs, et qu'elles ont besoin effectivement d'avoir des licenciés.

Monsieur Iacovella : Ma question, c'est au sujet du Pass'sport pour l'été, revient en fait que les stages qui sont proposés, les inscriptions sont ouvertes, qu'il y a un nombre limité évidemment, est-ce qu'on peut avoir véritablement quelle est l'offre qui est proposée dans l'ensemble, pour combien d'enfants et dans quelle discipline, parce que j'ai été interpellé par plusieurs personnes qui n'ont pas pu s'inscrire, c'était déjà un peu saturé.

Monsieur le Maire : Tout est sur le site internet de la Ville. Vous allez sur le site, vous cliquez sur l'Opération Pass'sport, vous avez tous les renseignements, les clubs, le nombre d'enfants pour lequel s'est ouvert, les tarifs, les dates, tout est sur le site de la Ville. Si les gens manquent de renseignement, c'est qu'ils cherchent mal, et sur le magazine bien évidemment pour ceux qui préfèrent la version papier, mais tout est disponible.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver les conventions-types à intervenir avec les partenaires encadrant l'opération Pass'Sport et le dispositif Ecole Roannaise des Sports.

16. Labellisation d'espaces sportifs et espaces de jeux "Espace sans tabac" - Avenant n° 1 avec le Comité Loire de la Ligue contre le Cancer - Approbation

Madame Loughraieb : En avril 2017, la Ville de Roanne et la Ligue contre le Cancer ont signé une convention de partenariat pour les modalités de mise en œuvre des espaces sans tabac, cette année-là, il s'agissait du Jardin des Senteurs.

La création d'espaces extérieurs sans tabac est indispensable pour la santé de nos concitoyens. 73 000 décès par an en France sont à attribuer directement ou indirectement au tabagisme, et la grande majorité de ces décès pourrait être évitée.

La Ligue encourage et accompagne ces créations d'espaces sans tabac et décerne un label aux villes s'engageant dans cette voie.

La Ville de Roanne souhaite donc déployer d'autres espaces sans tabac sur la commune, et notamment sur les Bords de Loire, la partie parc, sur tous les espaces de jeux, sur le bas du port, sur l'aire de fitness, sur les terrains de sports et les jeux d'eau, également sur les complexes sportifs Malleval, Griffon, Fontalon, sur le Parc des Sports, dans toutes les parties qui seront identifiées sur chacun des sites.

La labellisation de ces sites interviendra en octobre 2020 et les instances de la Ligue seront invitées à cette manifestation.

La poursuite de ce partenariat avec la Ligue contre le Cancer nécessite un avenant avec le Comité Loire de la Ligue nationale.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver l'avenant n° 1 de partenariat avec le Comité Loire de la Ligue contre le Cancer.

EDUCATION - JEUNESSE

17. Rentrée scolaire 2020 - Modification de la carte scolaire - Propositions du Directeur Académique des Services de l'Education Nationale de la Loire - Avis

Madame Dufossé : Pour la carte scolaire de la prochaine rentrée, trois mesures de l'Education Nationale, je vais peut-être pour chacune des mesures donner quelques explications pour que tout le monde comprenne bien.

Concernant le poste de la maternelle Wilson, ce n'est pas vraiment une suppression, cela va être un glissement de poste. Vous avez tous suivi et peut-être compris que le Ministre de l'Education Nationale a abaissé l'âge de la scolarisation à 3 ans, et de fait les enfants de moins de 3 ans ne sont plus maintenant autorisés, parce que l'Education Nationale nous a vraiment demandé de supprimer l'inscription des enfants de moins de 3 ans dans les écoles en éducation prioritaire. Ce qui veut dire que pour la Ville de Roanne cela représente à peu près 44 enfants, dont 20 sur l'école maternelle Wilson, ce qui est à peu près l'équivalent d'un poste.

Avec ce poste en moins sur la maternelle Wilson, il y aura à la rentrée prochaine 93 enfants avec 4 postes d'enseignant, ce qui fait une moyenne de 23 élèves par classe.

Ce poste qui ne sera plus à la maternelle Wilson, puisqu'il n'y aura plus les TPS en 2020 et qu'ils intégreront en 2021 en section PS, ce poste est basculé sur l'école de Mâtel, parce que l'Education Nationale a fait le choix de l'école de Mâtel même si les effectifs n'augmentent pas forcément sur cette école, il n'en reste pas moins que c'est une école, où dans le courant de l'année scolaire, il y a beaucoup de fluctuations.

Cette école accueille les enfants du CADA, les enfants des gens du voyage, il y a aussi deux classes ULIS, donc c'est une école où il y a de grosses problématiques d'où le choix de l'Education Nationale de mettre le poste de la maternelle Wilson en renfort sur l'école de Mâtel.

C'était les deux premières mesures qu'avait préconisé l'Education Nationale, et comme chaque année quand cela ne nous convient pas, nous sommes intervenus avec M. le Maire, nous avons écrit au Directeur Académique pour demander un poste supplémentaire à l'école Fontquentin, puisque les prévisions d'effectifs font état d'environ entre 20 et 25 élèves supplémentaires. Nous avons reçu une réponse favorable à notre demande d'où l'affectation d'un poste supplémentaire à l'école primaire Fontquentin pour la rentrée prochaine.

Madame Dumoulin : Ce seront à la fois une question et plusieurs remarques. Alors cette délibération nous demande de donner notre avis, non pas de voter, sur les modifications de la carte scolaire pour la rentrée, sans doute particulière qui arrive en septembre.

Alors le DASEN, pour ne pas le nommer, annonce la suppression d'un poste à l'école maternelle Wilson, école évidemment en Zone d'Education Prioritaire comme l'a dit Mme Dufossé. Nous avons bien compris que la démographie scolaire entraîne une baisse des effectifs, très bien, mais Mme Dufossé d'ailleurs l'a redit, j'ai bien compris lors de la commission scolaire de mardi dernier, c'est qu'apparemment le DASEN n'a pas été favorable à la scolarisation des enfants de 2 ans.

Je ne vais sûrement pas ce soir relancer la controverse qui régulièrement anime et oppose les pour et les contre de la scolarisation précoce, mais je rappelle seulement la loi qui dit que l'enfant en Zone d'Education Prioritaire doit pouvoir accéder à une scolarisation précoce. Je rappelle aussi que ce dispositif a souvent servi, et c'est bien regrettable, de variable, d'ajustement dans beaucoup de communes, ce qui parfois faisait l'affaire de l'Education Nationale.

Nous, dans cette Assemblée, nous avons le devoir de réfléchir sur les moyens accordés à l'accueil dans le cadre d'une scolarisation précoce. M. le Maire c'est en fait la question que nous voulons vous poser, quels moyens mettez-vous en œuvre pour encourager la scolarisation des petits ? Parce que nous restons persuadés que l'accueil scolaire dans les Zones d'Education Prioritaire est essentiel, essentiel au développement de l'enfant de 2 ans, lorsqu'évidemment cette scolarisation correspond aux besoins de l'enfant, et que cette scolarisation se déroule dans des conditions adaptées, et quand on parle de conditions adaptées, nous parlons évidemment de moyens humains et matériels.

Parce que l'enfant en Zone d'Education Prioritaire, M. le Maire vous le savez aussi bien que moi, doit acquérir plus tôt les codes et les attentes, ce qu'on appelle la culture scolaire.

Parce que nous restons persuadés que la scolarisation précoce est un outil essentiel pour rapprocher les parents de l'école, et nous savons que nous avons beaucoup de travail à faire dans ce domaine, et ainsi, fonder la relation sociale indispensable à notre société, qui, par ce travail-là saura faire république, et je crois M. le Maire, l'actualité nous dit que, nous avons besoin de faire encore plus profondément république.

Alors, ce sont pour ces raisons M. le Maire que notre groupe donnera un avis défavorable.

Madame Dufossé : J'entends votre intervention, moi je vous invite éventuellement à écrire au Ministre de l'Education Nationale.

Madame Dumoulin : Et pourquoi pas.

Madame Dufossé : Puisque c'est sa décision. Là où je vous rejoindrai, c'est effectivement même si on n'a pas à voter, j'ai beaucoup de mal, et là ce n'est pas forcément l'élue qui parle mais l'enseignante, j'ai aussi beaucoup de mal à comprendre comment un Ministre de l'Education Nationale peut avec l'obligation qu'il donne aux communes de ne plus prendre en charge les enfants de moins de 3 ans, c'est un retour en arrière sur 15 ans de politique éducative. Je dirai que c'est principalement au Ministre qu'il faudrait s'adresser.

La deuxième chose que je voudrais dire, on verra à l'avenir, l'Education Nationale est très claire sur le fait que maintenant les enfants de moins de 3 ans sont inclus dans le dispositif petite enfance. Il nous a été annoncé que le Gouvernement allait débloquer des fonds pour développer dans les quartiers des accueils pour la petite enfance. J'attends de voir dans les mois à venir ce qui va réellement se passer pour ces enfants.

Monsieur le Maire : En tous les cas et pour conclure, vous avez posé une question pour savoir quels étaient les moyens que nous mettons en œuvre, les mêmes que ceux qui avaient été préalablement en cours, ni plus ni moins.

Monsieur Beysson : Je vais faire très court puisque ça va rejoindre l'intervention de Mme Dumoulin, pour expliquer effectivement qu'on n'est aussi pas favorable à cet avis, parce qu'il y a une nécessité de garder les moyens les plus importants dans ces écoles-là, comme dans toutes les écoles en général, et du coup de s'opposer à cette logique nationale et cela implique du coup une question : est-ce que vous, en tant que mairie, municipalité vous avez écrit au Ministère pour justement essayer de faire ce lobby politique pour contester cette dynamique, qui revient à appauvrir en moyens ces écoles ?

Monsieur le Maire : Si vous voulez M. Beysson, nous on essaie de raisonner un peu globalement. On constate simplement que la proposition de carte scolaire est favorable à la Ville, et qu'aujourd'hui nous ferions la fine bouche à refuser des moyens et à travailler dans la défiance avec le représentant Départemental de l'Education Nationale, alors que celui-ci comme on vous le propose ici, certes supprime un poste au sein de l'école maternelle Wilson, mais affecte un poste supplémentaire à Mâtel et un poste supplémentaire à l'école Fontquentin. On est quand même sur une relation d'un poste supplémentaire global par rapport à l'année précédente.

Aujourd'hui, on peut effectivement tels certains, mener des combats qui ne seront pas gagnés sur le plan national, mais nous préférons être pragmatiques et travailler en confiance avec l'Education Nationale lorsqu'elle nous propose d'affecter des postes supplémentaires sur la ville. Nous donnons un avis favorable.

Après en avoir délibéré, M. le Maire soumet cette délibération à avis :

Avis favorable : 33 voix (groupe Majorité + M. Iacovella)

Avis défavorable : 6 voix (groupes Collectif 88 % + A Gauche pour Roanne)

Le Conseil Municipal décide d'émettre un avis favorable aux propositions de Monsieur le Directeur Départemental des Services de l'Education Nationale concernant la rentrée 2020.

18. Chantiers Educatifs 2020 - Convention avec le Département de la Loire, SESAME et l'ANEF - Approbation

Monsieur Nouibat : Les Chantiers Educatifs, c'est un dispositif porté par le Département et mis à disposition des collectivités locales, des établissements d'éducation spécialisée, des associations d'Entraide Jeune et de la Protection Judiciaire de la Jeunesse.

Le Département et la Ville de Roanne financent pour 50 % la totalité de l'action. L'Association Nationale d'Entraide gère l'encadrement de ces jeunes et SESAME a pour mission la gestion administrative.

Les Chantiers Educatifs visent un public 16-25 ans, porteur d'un projet et/ou en difficulté sociale.

Ce dispositif se veut être une alternative aux toutes animations, répondre aux besoins secondaires des jeunes tout en favorisant leur immersion dans le domaine professionnel.

Pour ce faire, l'idée est d'offrir 105 heures maximum de temps de travail par an et par participant pour une rémunération de 8,40 € de l'heure.

En 2019, 32 jeunes ont participé à cette action équivalent à 1 650 heures de travaux dans les domaines de la voirie, peinture, espaces verts,...

Pour 2020, il est proposé 1 600 heures avec 400 heures de chantiers collectifs encadrés par l'ANEF. Un premier qui aura pour vocation de remettre en peinture la clôture de l'école Clermont, et un second qui vise à préparer l'opération Roanne Plage, ce sera un chantier de désherbage. 1 200 heures seront allouées pour des chantiers individuels au sein des services de la Municipalité, c'est en destination des jeunes résidant au Parc des Sports, le quartier Bourgogne et le quartier du Mayollet.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver la convention à intervenir avec le Département de la Loire, l'Association Sésame et l'ANEF pour la mise en œuvre des chantiers éducatifs à hauteur de 1 600 heures pour l'année 2020.

19. Centre Jeunesse Pierre Bérégovoy - Avenant n° 2 avec le Département de la Loire - Approbation

Madame Lapalus : Lors d'une précédente délibération, en décembre 2018, nous avons acté la convention de partenariat avec le Département, la Ville de Roanne via le Centre Jeunesse Pierre Bérégovoy, pour la prise en charge de jeunes mineurs non accompagnés ou de jeunes majeurs. Une aide financière nous est apportée par le Département qu'il nous faut aujourd'hui actualiser. Le montant de cette subvention s'élèvera à 41 148 € pour l'année 2020.

Monsieur Beysson : Simplement une question sur la tendance, elle est réévaluée partant du principe que la participation augmente ou diminue du coup.

Madame Lapalus : C'est un prix qui a été évalué pour 3 ans, mais il a été fait *au prorata* des jeunes qui y résident, l'enveloppe tant par jour.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver l'avenant n° 2 à intervenir avec le Département de la Loire.

CULTURE ET EVENEMENTS

20. Saison théâtrale 2020-2021 – Programmation – Partenariats - Tarifs - Approbation

Monsieur Banchet : Je ne vais pas vous parler du Théâtre qui est un haut lieu de la culture roannaise et qui éclaire le département, mais je vais vous présenter ce soir la saison 2020-2021 qui souhaite répondre aux objectifs fixés de notre projet artistique et culturel.

Commençons par une évidence, les échéances et directives pour la réouverture du Théâtre pour des raisons prochaines restent encore en suspens, nous obligeant sans doute à revoir les jauges, logiquement la jauge est de 480 et on parle de 170, uniquement quand on va rouvrir. Le premier spectacle est le 10 octobre avec de la danse « Médestale », et le thème c'est la quête de la liberté, cela tombe "pile poil".

Vous avez dans votre délibération le détail de l'ensemble des axes de travail, dont l'objectif est de continuer de diversifier notre public. Ce n'est pas moins d'avoir des têtes blanches mais avoir plus de quadras et de trentenaires, soutenir la création notamment avec des accueils en résidence et en accompagnant les jeunes équipes régionales.

Vous l'avez vu dans l'annexe, notre programmation demeure très éclectique, elle va du cirque, du théâtre, de la danse, de la musique et du chant. Vous y trouverez aussi des évènements organisés par la Ville, que ce soit R.T.O., Ciné Court et les spectacles d'associations partenaires.

Nous continuons aussi à soutenir la création, soit par un soutien financier pour produire des spectacles, soit en accueil en ouvrant les studios de répétition.

Un très bon partenariat avec la Médiathèque de Roannais Agglomération avec des heures de contes au Théâtre, deux tables de suggestions d'ouvrages à la Médiathèque, et des rencontres avec un artiste de saison théâtrale, là encore avec la Médiathèque.

En collaboration avec le Conservatoire, les Apérozicals auront lieu comme l'année dernière le 1^{er} lundi de chaque mois à midi.

Nous sommes dans la continuité de ces dernières années qui veut rendre ce théâtre chaleureux, convivial mais qui demeure un lieu patrimonial qu'il faut faire découvrir, notamment lors de visites gratuites.

Vous le savez sans doute, nous avons débuté la deuxième phase de la réfection des stucs qui va se poursuivre, et nous continuerons la campagne de souscription publique.

Cette délibération est extrêmement complète et détaillée, et je remercie les services pour ce travail très explicatif.

Madame Chevillard : Quelques petites remarques, la première concerne le fait qu'il y a qu'un seul artiste associé en résidence, cela nous paraît assez peu parce qu'on trouve que c'est quand même un appui fort pour notamment le lien social. Quelles possibilités de développer cet aspect-là ?

Au niveau des tarifs, ils nous paraissent encore assez élevés, ce n'est pas évident de rendre la culture accessible à tous, est-ce qu'il y a une possibilité d'envisager une réflexion sur les tarifs pour les années à venir ?

Et puis, sans remettre en cause le professionnalisme, parce que ce n'est pas le but, est-ce qu'il y a possibilité de travailler, peut-être, avec des associations ou d'associer un peu plus la population, justement pour démocratiser ce lieu de théâtre et faire en sorte que l'on ait plus de monde qui puisse y entrer, car c'est une très belle structure ?

Monsieur le Maire : La difficulté est de permettre que plus de monde puisse y entrer c'est un peu l'objectif recherché en ayant une population rajeunie, mais de toute façon le théâtre est "plein comme un œuf", donc on ne peut pas mettre plus surtout dans la période actuelle. Ce sera même moins. Développer les publics oui, mais il faudra savoir où on les met. Par ailleurs, nous avons une programmation qui fait que, sans compter le nombre de personnes présentes lors des spectacles, nous ne pouvons plus augmenter la quantité de spectacles, puisque les dates sont pleines sur l'ensemble de la saison.

Monsieur Banchet : La première question, c'est les artistes, il n'y aura qu'un artiste comme l'année dernière je pense, c'est une programmation de la Directrice du théâtre, nous ne pouvons pas revenir là-dessus, je prends le wagon en marche.

Question tarifs, il n'y a pas eu d'augmentation, pas de diminution non plus. Il n'y a eu qu'une augmentation, les frais de plateau qui sont passés de 7 h à 10 h, et il y a eu une augmentation de 6 ou 7 % uniquement. Pour les associations, c'est relativement difficile de remettre des associations alors que le théâtre est full, et en plus, un gros problème se pose, pour les écoles de danse où nous ne sommes pas du tout dans la sécurité, nous sommes obsolètes et je pense qu'à mon avis, il y a un gros dossier à mettre en œuvre où on n'est pas dans les clous.

Monsieur Iacovella : Concernant la délibération et le dossier sur le théâtre, bien entendu je loue le travail qui a été fait par les techniciens. Mon intervention, comme c'est la première fois que je suis confronté à cette question des politiques culturelles sur la Ville de Roanne, se pose en termes de visibilité, c'est-à-dire qu'on est appelé à voter sur un programme qui est quand même important, ambitieux, qui représente un budget non négligeable, et en même temps, en termes de visibilité, s'agissant de politique culturelle, j'aurais souhaité disposer d'un outil qui permette d'assurer une visibilité sur le périmètre de la ville de Roanne, des politiques culturelles qui existent.

Je sais que cela est très fragmenté, le théâtre est une partie visible de l'iceberg, il y en a beaucoup qui sont dessous ou à côté, est-ce que dans le cadre du Conseil Municipal, dans le cadre de l'activité de la Ville, il ne serait pas souhaitable de disposer d'un outil de type cartographie ou schéma qui permette de mettre en rapport les publics qui existent, les ressources, les moyens qui sont mobilisés et les activités qui sont autour. Là, vous venez de nous dire, qu'avec le confinement, nous allons avoir des jauges à 170 personnes. J'entends peser ce qui doit être voté par rapport à ce qui se passe autour, là je n'ai pas les éléments donc je vais m'abstenir sur cette délibération et sur la suivante pour cette raison-là.

Monsieur le Maire : Effectivement, tout le monde connaît le théâtre, mais nous avons d'autres lieux où peuvent se produire des événements culturels. Le Diapason en est un, le Scarabée sur l'Agglomération en est un autre. Nous avons d'autres lieux sur d'autres communes. L'Agglomération peut mener un travail de cartographie, d'ailleurs elle prend petit à petit une dimension culturelle importante, mais sur le spectacle vivant pourquoi pas envisager sur le site de l'Agglomération, de recenser les différents endroits, les différentes programmations.

Pour le reste, la programmation d'une saison théâtrale est une alchimie complexe qui est proposée par la Directrice du théâtre et qui est validée par les élus. En sachant que cela n'est pas facile de corriger le cap d'un navire, qui est assez lourd à piloter, et il faut qu'il y en ait pour tous les goûts, que ce soit, comme la rappelle M. Banchet, de la danse, de l'art lyrique, du théâtre, de l'art comique. On trouvera toujours des critiques à faire sur une programmation théâtrale, il n'y a pas assez de ceci, il y a trop de cela. Moi-même, je ne considérerai jamais qu'une saison théâtrale est parfaite, car nous avons tous des intérêts et des goûts qui peuvent diverger en matière d'art. Nous essayons de faire confiance aux élus qui sont en charge de ce sujet et aux services qui sont là pour nous faire des propositions et nous accompagner.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver le programme de la saison culturelle 2020-2021 en intégrant les spectacles programmés, les résidences, l'action culturelle et l'artiste associée, la politique tarifaire et les partenariats et d'approuver les différents tarifs afférents à la billetterie, à la location du Théâtre, et aux ateliers théâtre.

Le groupe "Collectif 88%" et M. Iacovella se sont abstenus.

21. Musée de Beaux-Arts et d'Archéologie Joseph Déchelette - Acquisition d'une photographie de l'artiste Emile Dessendier, de quatre dessins de l'artiste Miguel Alcalá et de deux peintures de l'artiste Marie-Noëlle Décoret - Approbation

Monsieur Brasseur Minard : La Ville de Roanne et le Musée Déchelette sont fiers d'acquérir 7 œuvres qui viennent enrichir leurs collections : 7 œuvres, 3 artistes, 3 techniques.

Une photographie au charbon d'Emile Dessendier qui a immortalisé par ce cliché, Emile Noirod, un peintre roannais.

Dans un deuxième temps, 4 dessins de l'artiste roannais Miguel Alcalá, qui s'imprègne de la culture flamenca.

Et pour terminer, 2 peintures de l'artiste Marie-Noëlle Décoret, que le Musée a eu le plaisir d'accueillir par 2 fois. La première en 1995 et la seconde en novembre 2019. Cette exposition s'appelait « 100 visages », où étaient exposés des tableaux qui demandaient un effort particulier d'attention aux visiteurs afin de percevoir l'œuvre à travers des toiles d'un blanc immaculé.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver l'acquisition d'une photographie de l'artiste Emile Dessendier, de 4 dessins de l'artiste Miguel Alcalá et de 2 *Peintures d'aveugle* de l'artiste Marie-Noëlle Décoret.

M. Iacovella s'est abstenu.

22. Musée de Beaux-arts et d'Archéologie Joseph Déchelette - Report d'expositions - Avenants n° 1 avec les artistes Régis Perray et Marielle Paul - Approbation

Monsieur Rivollier : Compte-tenu de la crise COVID, le Musée de Beaux-arts et d'Archéologie Joseph Déchelette a dû fermer ses portes pendant plusieurs semaines, depuis le 17 mars dernier, entraînant une modification de la programmation initialement prévue de nos expositions temporaires.

Ainsi l'exposition d'Adriaan Lokman sera prolongée jusqu'au 12 octobre 2020.

La pause des Sisyphes(s) heureux est reportée à l'année prochaine du 11 juin au 28 septembre 2021.

Ces modifications de dates nous obligent à réactualiser les contrats nous liant aux auteurs des œuvres précitées.

A cette fin, il convient de notifier les changements au travers d'avenants n° 1.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver les avenants n° 1 à intervenir avec les artistes Régis Perray et Marielle Paul.

CADRE DE VIE

23. Jardin des senteurs - Acquisition de la parcelle AX 770 au S.I.E.L. - Territoire Energie Loire - Approbation

Monsieur Lassaigne : Sur le site du Jardin des Senteurs avant les travaux, existait un transformateur électrique sur une parcelle qui appartenait au S.I.E.L.-T.E (Syndicat Intercommunal d'Énergies du Département de la Loire - Territoire d'Énergie Loire). Dans le cadre des aménagements, le transformateur a dû être déplacé sur une parcelle commune.

Pour régulariser la situation, la Ville de Roanne en accord avec le S.I.E.L.-T.E. s'est portée acquéreur de la parcelle de 27 m² pour le prix d'1 €.

Monsieur le Maire : Je vous donne une précision, c'est que le transformateur électrique fait l'objet, pour la première fois, au niveau local et certainement départemental, d'une végétalisation de toiture, faite par ENEDIS et que nous allons prochainement visiter.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver l'acquisition au S.I.E.L. - Territoire Energie Loire de la parcelle AX 770, au prix de 1 € par acte administratif.

MM. Murzi et Pion, Administrateurs du S.I.E.L.-T.E., n'ont pas pris part au vote.

24. Quartier Clermont - Acquisition de terrains rue du Rivage, chemins du Halage et des Protestants au Département de la Loire - Approbation

Monsieur Murzi : Le Conseil Départemental est propriétaire de divers terrains situés en bord de Loire dans la rue du Rivage, le chemin du Halage et le chemin des Protestants. A l'époque, ces acquisitions, si vous voulez, dans le cadre d'un projet routier sur la RD84.

Or, ce projet ne verra pas le jour et le Département n'a pas à vocation de conserver ces terrains nus, aujourd'hui utilisés en jardin de type « ouvrier » sans convention particulière.

Certaines parcelles sont inconstructibles et d'autres le sont, selon le détail que vous trouverez dans cette délibération. La Ville de Roanne est intéressée par le rachat de ces parcelles, notamment dans le cadre des aménagements envisagés des Bords de Loire pour le montant proposé de 127 795 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver l'acquisition des parcelles ci-dessus annoncées pour une surface estimée à 13 470 m² pour un prix global de 127 795 €.

25. Régularisations foncières - Rétrocession de divers espaces situés dans le quartier du Parc à OPHEOR - Acquisition de la parcelle BV n° 326 à OPHEOR - Approbation

Monsieur Dorange : Il y a plusieurs années, dans le cadre d'un protocole avec la Caisse de Garantie du Logement Locatif Social (C.G.L.L.S.), la Ville de Roanne avait fait l'acquisition de plusieurs parcelles appartenant préalablement au bailleur social OPAC qui est devenu depuis OPHEOR.

Aujourd'hui, ces terrains sont pour la plupart aménagés en espaces verts, cours ou parkings, il est souhaitable et logique que ces parcelles redeviennent propriétés d'OPHEOR.

Vous avez dans votre délibération les adresses et superficies concernées qui représentent en tout un total de 22 950 m². Et inversement, une parcelle identifiée BV n° 124 devenue BV n° 326 transformée en trottoir doit être rétrocédée à la Ville de Roanne.

Monsieur Beysson : Nous ne sommes pas sûrs d'avoir bien compris l'évidence ou la raison de cette rétrocession. Pourquoi justement refaire un groupe commun ? Et lié à cette rétrocession, on voudrait savoir s'il y a une convention derrière qui s'appuie, qui donne certaines garanties à la Ville en termes d'usage potentiellement, si elle voulait faire des événements, travailler sur ces parties extérieures avec les habitants. Savoir aussi, ce qu'il en est de la gestion de nettoyage des parties extérieures, autant d'un point de vue des déchets que des espaces verts, est-ce que cela va rester sous la gestion de la Ville ? Est-ce que cela va être à la charge d'OPHEOR ?

Monsieur le Maire : Il faut refaire l'histoire. Sous la mandature de Jean Auroux, pour pouvoir redresser OPHEOR, à l'époque l'OPAC de Roanne, il avait été convenu que la Ville prendrait à sa charge l'entretien des pieds d'immeubles, que sont les massifs, les pelouses qui appartenaient avant à l'opérateur public et qui sont, comme dans n'importe quelle copropriété, à la charge de la copropriété.

Après plusieurs plans de redressement, OPHEOR est désormais en situation de pouvoir reprendre la propriété, et donc la gestion de ces espaces, par voie de conséquence leur entretien. C'est un accord que nous passons avec OPHEOR dans ce quartier, vous avez un plan qui vous permet de visualiser les espaces qui vont être récupérés et désormais entretenus par OPHEOR, et non plus à la charge de la Ville.

Après, ces propriétés revenant à OPHEOR, son entretien revenant à OPHEOR, et bien c'est OPHEOR qui décidera de leur affectation, mais honnêtement, c'est pour la plupart quelques massifs de rosiers, quelques mètres carrés de pelouse. Il y a des espaces un peu plus importants, mais qui ont vocation de parking ou garage, cela ne change rien en termes de destination.

OPHEOR peut aussi travailler avec les locataires, pour mettre en place des systèmes de jardins partagés. C'est une affaire d'OPHEOR, dans ses relations entre propriétaires et locataires.

Monsieur Beysson : Merci pour cet historique. Pour les raisons que l'on a évoquées, on se dit c'est OPHEOR qui y va, ça peut, peut-être être bien que la Ville puisse donner des garanties de pouvoir aussi, travailler avec les habitants sur l'aménagement extérieur et en ce sens-là, on va s'abstenir sur cette délibération.

Et savoir si ces questions-là, qui sont liées aux conditions dans lesquelles on va pouvoir réfléchir collectivement à l'aménagement extérieur, elles sont posées en Conseil de Quartier aussi. Cela me semblerait être un sujet intéressant, pour qu'il y ait une appropriation et une décision qui soit partagée avec les habitants, qui vont devoir s'adresser plutôt à OPHEOR ou plutôt à la Ville, pour l'aménagement de ce territoire.

Monsieur le Maire : Les sujets qui sont abordés en Conseil de Quartier ne sont pas traités différemment selon que la propriété est celle de la Ville de Roanne, d'OPHEOR ou une propriété privée. Il s'agit simplement de s'adresser au bon interlocuteur. Jusqu'à présent les locataires d'OPHEOR qui voulaient intervenir sur le sujet de l'entretien des espaces au pied des immeubles, s'adressaient à la Ville puisque cela nous appartenait, désormais ils s'adresseront directement à OPHEOR. N'oublions pas qu'OPHEOR est le bras armé de Roannais Agglomération en matière de logement social, qu'il est dirigé historiquement, présidé par un élu de la Ville de Roanne et par conséquent, nous ne sommes pas tout à fait des étrangers entre la Ville de Roanne, l'Agglomération et OPHEOR. Tout cela se passe en bonne intelligence, il n'y a pas de raisons que cela change et si des sujets doivent être abordés en Conseil de Quartier de la part des habitants, il y a juste un changement de propriétaire, mais les interlocuteurs sont toujours joignables sans difficultés.

Monsieur Dorange : Je voudrais apporter une précision à M. Beysson. Si vous avez regardé le plan des parcelles, vous vous apercevrez que ce sont des parcelles qui sont majoritairement des pieds d'immeubles et des zones de parking. Donc la question de l'animation et de l'utilisation pour les habitants de ces parcelles, malheureusement n'offrent qu'assez peu de possibilités, tout au moins pour cette opération-là. Peut-être qu'il y aura d'autres occasions, si vous regardez les plans, on pourrait les examiner ensemble, vous verrez qu'il y a malheureusement pas grand-chose à faire dessus. S'abstenir pourquoi pas, mais là en l'occurrence cela n'apporterait pas grand-chose aux habitants.

Monsieur Beysson : C'est à l'observation de ces plans, que l'on s'est dit que peut-être il pouvait y avoir des choses à réfléchir.

L'autre interrogation que l'on a, et je pense que pendant les 6 années on aura l'occasion de le réaborder, c'est la question d'OPHEOR, de son devenir et justement ces liens qui pour l'instant sont faciles, selon l'évolution peut-être de la situation et des fusions qu'il peut y avoir entre certains organismes. J'avais entendu parler de cela à un moment donné, peut poser des difficultés dans l'avenir d'où cette prudence que l'on a sur cette délibération.

Monsieur le Maire : Vous savez, on peut être trop prudent tout en étant responsable. Nous sommes prudents, nul plus que moi ne peut garantir l'autonomie d'OPHEOR. Nous voulons justement l'autonomie d'OPHEOR. La loi nous impose et impose aux bailleurs publics, qui ont une taille, un nombre de logements réduits, c'est le cas d'OPHEOR, nous avons aux alentours de 5 000 logements, de se marier avec d'autres organismes, c'est la raison pour laquelle, nous avons choisi un mariage à distance pour éviter toute main mise d'un autre opérateur de proximité sur notre outil.

On est là, vraiment, pour garantir l'autonomie d'OPHEOR, parce que, comme je l'ai dit, c'est le bras armé de Roannais Agglomération, des 40 communes, en matière de logement social. Il n'y a pas qu'OPHEOR, il y a d'autres opérateurs publics, privés également, mais en tous les cas nous avons la chance d'avoir un bras armé qui est aujourd'hui en situation de pouvoir mener le travail qui lui incombe. Nous tenons à cette autonomie, à cette indépendance, et par conséquent, on peut très bien transférer et donner à OPHEOR la propriété des pieds d'immeubles sans remettre en cause son indépendance, et encore moins son autonomie.

Je pense que vous pourriez voter des deux mains ce détail de gestion, mais c'est votre droit de vous abstenir.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver la cession à OPHEOR des parcelles désignées ci-dessus au prix de 1 €, l'acquisition par la Ville de Roanne de la parcelle BV n° 326 au prix de 1 € et passer outre l'avis de France Domaine.

Le groupe "Collectif 88 %" s'est abstenu.

26. Dénomination d'une voie privée impasse Champromis - Approbation

Madame Prost Mallet : Il s'agit de l'immeuble de logements étudiants « Les Studines » qui est situé impasse Champromis dans le quartier de Paris, qui est contourné actuellement par un important chantier de réhabilitation d'anciens atelier des A.R.C.T., transformés en logements, lofts et pavillons individuels.

Tous ces logements seront accessibles via une nouvelle voie privée d'environ 170 m au départ et à l'arrivée de l'impasse Champromis, correspondant à la parcelle cadastrale section AZ n° 698 du plan.

Afin de permettre l'adressage et de faciliter l'accès à ces nouveaux logements, il est envisagé de dénommer cette voie « Allée des ateliers textiles », en référence aux ateliers textiles roannais de construction, qui ont marqué notre territoire roannais à une époque où cette industrie prédominait dans notre région. Le propriétaire et lotisseur du terrain, M. Marwan ANOUR, ayant donné son accord.

Madame Dumoulin : Il est de tradition que j'intervienne sur le nom que l'on donne à nos rues et à nos impasses. Vous savez je vous fais un reproche, vous le connaissez, il y en a d'autres, mais celui-ci j'adore vous le faire. Je vais vous faire le reproche une fois de plus de ne pas avoir donné un nom de femme, surtout cela aurait été l'Allée et puis derrière un nom de femme, celui qui aurait pu même vous convenir, ce n'est pas le cas.

Par contre, je suis ravie parce que cette Allée s'appelle « Allée des ateliers textiles », et enfin M. le Maire, quelque chose semble apparaître et qui tient de notre patrimoine industriel. Peut-être êtes-vous sur une voie, pour l'instant nous sommes sur une allée, c'est déjà un bon signe, vers l'ouverture de Roanne à son patrimoine industriel, c'est-à-dire à tous ces ouvriers et à ces ouvrières, les femmes sont toujours là M. le Maire, qui ont fait la richesse de notre économie, et qui font encore la richesse de notre économie et de notre ville de Roanne. Merci pour ce nom « Allée des ateliers textiles ».

Monsieur le Maire : Je vais retenir le bon côté, donc la conclusion. Merci de vos remerciements.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver la dénomination ci-dessus et d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la transmission de cette nouvelle dénomination aux administrés et institutions intéressées.

27. Plan de prévention du bruit dans l'environnement - 3ème échéance - Approbation

Monsieur Bost : Notre plan de prévention du bruit dans l'environnement s'inscrit dans la continuité de l'évaluation cartographique de l'environnement sonore et réalisé aux abords des routes communales dont le trafic annuel est supérieur à 3 millions de véhicules.

Cette évaluation cartographique a été réalisée par l'Etat en 2018 et approuvée par le Préfet le 7 décembre 2018.

Les voies concernées pour notre ville de Roanne sont :

- Rue de Charlieu,
- Rue Alsace Lorraine,
- Rue Pierre Dépierre,
- Cours de la République,
- Rue Mulsant,
- Place des Promenades Populle,
- Rue Henri Desroche,
- Rue Marguerite Duras,
- Rue Albert Thomas,

et il faut rajouter dans la délibération, également la rue Albert Camus.

Dans le cadre de ce plan de prévention, des actions sont menées sur ces voies afin de réduire les nuisances sonores, à savoir, par exemple, la réduction de vitesse, la réduction du nombre de voies, le développement des transports en commun et des modes doux, la modification du plan de circulation, l'isolation des logements ainsi que la sensibilisation du public.

Ce Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement est évalué et actualisé au moins tous les 5 ans.

Monsieur Gerbot : Nous sommes bien-sûr favorables aux modes doux, c'est évident, notamment en vélo, mais avec réduction également de la circulation routière.

Par contre nous avons des questions, comme par exemple, on aimerait savoir s'il y a eu un travail de fait avec les quartiers, les Conseils de Quartier, ainsi qu'avec les habitants, voire des enquêtes de rues.

Egalement, on aimerait savoir comment les habitants ont été informés, à savoir par courrier, ou autre.

En même temps, lors de la Commission Urbanisme/Cadre de Vie/Habitat, on nous a appris que rue P. Dépierre, il y aurait des habitations qui seraient détruites. Or, il se trouve que, bien entendu, en allant dans cette rue, j'ai discuté avec des habitants, certains sont inquiets pour leur relogement. Quand je vous parle en effet comment ont été informés ces habitants, je supposais par courrier, or il se trouve qu'il y a au moins un bâtiment entier qui a été informé par des prospectus, et non pas par un courrier, je peux citer le numéro si vous voulez. Il y a une inquiétude à ce niveau-là.

J'ai su qu'il n'y aurait que la résidence Le Dorian, donc du côté de la rue qui devrait être détruite, qui resterait debout, mais par contre toutes les autres habitations, et ce ne sont pas les seuls à me dire dans la rue, seraient visiblement détruites.

Monsieur le Maire : M. Bost, des réponses à apporter à M. Gerbot.

Monsieur Bost : Qu'est-ce que cela à avoir avec le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement ?

Monsieur le Maire : Il est vrai qu'on s'est un peu éloigné du Plan de lutte contre le Bruit.

Simplement le dossier rue P. Dépierre, vous en prendrez connaissance le moment venu.

Nous sommes sur un secteur que nous voulons rénover. Il m'a d'ailleurs semblé entendre, dans les propositions qui ont été faites de votre groupe pendant la campagne électorale, que vous privilégiez la reconstruction de la « ville sur la ville », là on veut moderniser une ville.

Il faut pouvoir construire, rénover, moderniser, on est en plein dedans, on achète effectivement des bâtiments anciens qui sont pour certains, dégradés, pour pouvoir reconstruire et loger de nouveaux habitants, puisqu'il ne vous a pas échappé que la Ville de Roanne se doit de reconquérir une démographie positive. Pour cela, on n'attire pas les mouches avec du vinaigre comme on n'attire pas les habitants pour les loger dans des logements vétustes, anciens, non isolés, non conformes aux normes d'environnement actuel, par conséquent, il faut construire. Pour construire, il faut acquérir et démolir, c'est en tous les cas le projet qui porte sur une partie de la rue P. Dépierre.

En ce qui concerne l'information des habitants, que ce soit par courrier ou par flyer, l'essentiel c'est que les gens reçoivent l'information, qui leur permet ensuite, soit de se positionner lorsqu'il y a des enquêtes publiques, pour pouvoir répondre et inscrire des remarques sur les registres qui sont présents à cet effet, ou tout simplement venir questionner les services, voire les élus sur le devenir, les projets qui sont en cours. Je trouve même plus économique de distribuer un flyer, plutôt qu'un courrier qui nécessite une enveloppe et un timbre. Vous devriez être sensible à cela aussi. Après, chacun ses méthodes de communication, il y a effectivement de la communication par flyer pour des informations qui sont plus générales, lorsqu'il y a une communication qui doit se faire de façon précise à tel ou tel habitant, nous privilégions le courrier. Nous avons organisé d'ailleurs ici même dans cette salle, j'en ai le souvenir, une réunion publique sur le sujet, pour pouvoir travailler sur l'avenir de cette rue P. Dépierre, et aujourd'hui, on peut considérer que le chantier continue et que c'est tout un environnement qui va évoluer aussi bien de la place de la Loire jusqu'à la rue P. Dépierre. Nous allons d'ailleurs, prochainement attaquer quelque chose qui était cher au cœur de Mme Riamon, le projet de rénovation de la rue J. Jaurès avec le projet de modernisation de la place de l'Hôtel de Ville.

Nous allons là-aussi devoir certainement, il n'y a aucun projet qui est ficelé, mais il faut travailler sur cette rue J. Jaurès, qui comme vous le savez, est une rue relativement étroite, avec des immeubles relativement hauts, par conséquent avec une luminosité qui est insuffisante, une rue qui est assez sombre. Si nous voulons l'éclaircir, il va falloir acquérir certains biens, les démolir pour pouvoir créer des poches de luminosité, des poches aussi de végétalisation. C'est cela reconstruire la ville sur la ville, et c'est ce que nous essayons de faire dans ce quartier et en particulier sur la rue P. Dépierre.

Merci de votre intérêt sur ce secteur de notre ville. M. Bost, merci pour les informations sur le Plan de Prévention du Bruit.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement 3^{ème} échéance.

28. Etat des acquisitions et cessions réalisées au cours de l'année 2019 - Approbation

Madame Barbant : Au cours de l'année 2019, la Ville de Roanne a réalisé des acquisitions en vue d'améliorer l'habitat et le cadre de vie sur 5 secteurs de notre ville, ce qui représente 10 acquisitions pour un montant de 888 331,49 €, et 12 cessions pour une recette de 572 363 €.

Monsieur Beysson : C'est juste une explication de vote, on va s'abstenir sur ce point, simplement parce qu'on considère qu'on n'a pas vraiment tous les éléments pour comprendre dans quel cadre, justement ces acquisitions, ces mouvements se sont faits. On n'est ni pour ni contre mais simplement je voulais vous l'expliquer.

Monsieur le Maire : Je le conçois tout à fait. C'est vrai que ce sont des acquisitions, des cessions qui ont eu lieu au cours de l'année 2019, à l'époque vous n'étiez pas en charge de représenter la Ville. Sachez en tous les cas que chaque acquisition, on vient de le voir, chaque vente, fait l'objet d'une délibération explicative en Conseil Municipal, après la loi nous oblige à faire un bilan annuel.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver le bilan des acquisitions et cessions réalisées au cours de l'année 2019.

Les groupes "Collectif 88 %" et "A Gauche pour Roanne" se sont abstenus.

29. Déclarations d'Intention d'Aliéner - Bilan du 1^{er} trimestre 2020 – Compte-rendu

Madame Brun : Comme habituellement, nous devons rendre compte devant le Conseil Municipal des décisions relatives à l'exercice des droits de préemption.

Vous avez donc, joint à votre délibération, le détail des 165 déclarations d'intention d'aliéner qui ont été déposées entre le 1^{er} janvier et le 31 mars 2020 pour un montant total de 24 310 704,99 €.

Sur ces 165 DIA, 1 seule a fait l'objet d'une préemption par la Ville de Roanne pour un montant de 247 000 € au 50, quai Commandant Lherminier.

Monsieur Vanhecke : Ce n'est pas une opposition, c'est une réflexion, je voulais vous poser la question à savoir, par logique, si on ne pourrait pas intégrer ce chapitre de DIA à l'urbanisme et à la Commission de l'Urbanisme. C'est tout de même assez important, cela serait intéressant de pouvoir, nous, la consulter.

Monsieur le Maire : Il me semble que c'était le cas.

Monsieur Vanhecke : J'étais à l'Urbanisme, je n'ai pas eu le sujet de DIA.

Monsieur le Maire : L'adjoint me dit que si. Cela a dû échapper à votre sagacité.

Monsieur Vanhecke : Je ne sais pas si j'ai une sagacité, en tous les cas ma question est toujours posée.

Monsieur le Maire : C'est le cas donc.

Le Conseil Municipal prend connaissance du bilan des Déclarations d'Intention d'Aliéner déposées au cours du 1^{er} trimestre 2020.

30. Roanne Plage - Convention d'occupation temporaire du domaine public avec Madame DAHAN Françoise - Annulation de la Délibération n° 19 du 14 janvier 2020 - Approbation

Madame Bernier : Depuis plusieurs années, à l'occasion de l'événement Roanne Plage qui se déroulait quai Commandant de Fourcault, la Ville de Roanne permettait l'exercice d'une activité commerciale saisonnière. Mme Dahan avait été sélectionnée afin d'exploiter ce kiosque et une convention de 3 ans avait été signée. Or cette convention avait été résiliée par anticipation par délibération du mois de janvier, puisqu'avec l'aménagement des Bords de Loire, il avait été décidé que les animations et installations des nouveaux kiosques se feraient sur ce nouvel espace aménagé.

Malheureusement, comme vous le savez la crise du COVID a touché notre pays, mettant à l'arrêt les entreprises, et les travaux des Bords de Loire ont subi un retard qui ne nous permet pas cette année d'envisager des animations sur ce lieu pour la période estivale qui va débiter.

Il vous est donc proposé d'annuler la délibération résiliant par anticipation la convention conclue le 26 mars 2018.

Madame Dahan pourra donc exploiter comme habituellement le kiosque sur Roanne Plage, quai Commandant de Fourcault.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver l'annulation de la Délibération n° 19 du 14 janvier 2020 résiliant par anticipation la convention d'occupation temporaire du domaine public conclue le 26 mars 2018 avec Madame Françoise DAHAN.

Monsieur le Maire : Je reviens à la délibération précédente M. Vanhecke. Navré mais votre sagacité a été mise en défaut, c'était le deuxième point à l'ordre du jour de la Commission, il suffit de reprendre l'ordre du jour, vous recevrez le compte-rendu qui en fait foi également.

SERVICE FUNERAIRE

31. Prestation de gravure - Demande de remboursement au profit de Mme Jeannine GEORGES - Approbation

Monsieur Lambert : Il s'agit d'une régularisation de situation intervenue malencontreusement au préjudice d'une administrée, puisque à l'occasion des funérailles de son défunt mari, M. Roland GEORGES, funérailles intervenues le 14 septembre dernier, la veuve, Mme Jeannine GEORGES a eu à faire graver une prestation en lien avec le Service Funéraire Municipal pour un montant de 168,84 €.

Or cette prestation avait été sous-traitée par les pompes funèbres SANTI, si bien que lors de la réalisation de la commande, des modifications sont intervenues sur cette prestation initiale directement entre Mme GEORGES et le prestataire sous-traitant, elle a donc réglé directement au sous-traitant cette prestation, sans que le Service Funéraire Public en soit informé. Ce qui fait que c'est bien avant l'enterrement que notre service municipal a indûment facturé l'ensemble des funérailles à Mme GEORGES intégrant la gravure litigieuse. Si bien, que de fait, nous avons facturé deux fois à tort à cette personne la même prestation et que nous devons donc aujourd'hui régulariser cette situation en remboursant cette somme de 168,84 € à Mme Jeannine GEORGES.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser le remboursement d'un montant de 168,84 € à Madame Jeannine GEORGES correspondant aux frais de gravure déjà acquittés directement par elle au graveur.

*
* *

Madame Dumoulin : Juste une remarque qui s'impose ce soir. M. le Maire, le 25 mai dernier, je vous ai envoyé un courrier au nom du groupe « A Gauche pour Roanne », pour vous demander les moyens mis à la disposition de notre groupe. Votre réponse nous a fait part de votre volonté de voir nos moyens humains et matériels mis en commun avec l'ensemble des groupes d'opposition.

Par un autre courrier, nous vous avons fait part de notre surprise, de ce que je pourrais appeler une dégradation de notre mode de fonctionnement, sachant que, et il faut le préciser ici à l'assemblée et aux Roannaises et Roannais qui nous regardent, durant le dernier mandat, il y avait deux groupes d'opposition et chaque groupe avait un espace pour travailler, et surtout un espace pour recevoir, selon leur propre disponibilité les Roannaises et les Roannais qui le désiraient.

Nous vous avons annoncé que nous refusons actuellement les moyens humains qui nous sont proposés. Nous ne doutons pas un seul instant, évidemment, de la confidentialité et du sérieux que ferait preuve l'agent municipal qui serait concerné par cette tâche, mais nous ne voulons pas mettre cet agent, dans une situation qui nous semble assez difficile, puisqu'il aurait à gérer trois oppositions différentes.

Concernant le local, votre dernier courrier nous fait savoir que votre décision est ferme et définitive, c'est les mots que vous employez. Nous prenons, évidemment ce soir en public, acte de cette décision.

Vous aviez le 23 mai dernier, lorsque nous nous sommes installés au sein de cette assemblée tous ensemble, développé votre vision de ce qu'est l'opposition, j'ai trouvé cela très intéressant. Vous aviez à cette occasion, évoqué votre désir d'être en face d'une opposition qui échappe au dogme, à l'aveuglement, vous attendiez de nous que nous soyons une force de propositions, à l'attitude responsable dans le respect, la clarté, la franchise, je me contente là de reprendre votre vocabulaire.

Alors M. le Maire, je crois que pour se prévaloir d'une telle opposition, il faut lui donner les moyens de son action. Je finirai cette prise de parole en vous laissant évidemment la décision dans sa globalité et nous laisserons établir l'organisation du calendrier d'occupation du local partagé.

Monsieur le Maire : Mme Dumoulin, d'abord j'ai reçu votre courrier, je vous ai répondu. Il faut savoir que la loi prévoit des moyens pour permettre à chaque groupe, en tous les cas aux oppositions, de pouvoir mener leur mandat.

Non seulement, nous satisfaisons aux exigences de la loi, mais nous allons bien au-delà. La loi prévoit qu'il y ait un local mis à disposition de la ou les oppositions, c'est le cas. Je ne suis pas ni le concepteur, ni le constructeur de l'Hôtel de Ville, il est mort il y a bien longtemps, et nous sommes obligés de faire avec les locaux que nous avons.

C'est un magnifique Hôtel de Ville, c'est certain, nous sommes dans la salle la plus prestigieuse, et il y a fort longtemps, une municipalité a décidé d'affecter une partie de ces locaux du rez-de-chaussée au groupe d'opposition, et depuis des décennies et des décennies il en est ainsi.

Nous avons eu la délicatesse, je dis bien la délicatesse, contrairement à ce que certains avaient vis-à-vis de leur propre opposition, décidé de faire des travaux importants de modernisation de ces locaux d'opposition sous le précédent mandat.

Aujourd'hui, ces locaux qui sont mis à disposition prévoient deux bureaux et une salle de réunion qui peut être utilisée en bureau. A cela, nous rajoutons, alors que nous n'y sommes pas obligés, des moyens de communication, que ce soit ligne téléphonique, photocopieur et nous rajoutons également du personnel municipal, en l'occurrence un agent qui est dédié à l'Opposition. Que l'Opposition soit une ou divisée n'est pas mon problème, il revient à l'Opposition de s'organiser. La Majorité s'est organisée, d'ailleurs pour votre information, si nous mettons à disposition un agent municipal pour sept élus de l'Opposition, sachez que l'ensemble des élus de la Majorité dispose d'un agent municipal pour tout ce qui touche à leur secrétariat.

Vous n'êtes pas maltraités, vous êtes surdotés, je dis bien surdotés, et cela n'empêche pas la Majorité Municipale de travailler. Après il faut être cohérent, vous aviez sous le précédent mandant, effectivement il y avait deux groupes, le Front National et votre groupe. Aujourd'hui, vos effectifs et votre pourcentage aux élections ont fondu comme neige au soleil, je n'y peux rien, vous aviez fait 34 %, vous en avez fait moins de 17 %, ne me demandez pas plus de moyens.

Aujourd'hui, nous avons effectivement une Opposition qui représente une quarantaine de pourcent, et nous vous mettons à disposition des locaux qui peuvent être partagés à trois, et qui peuvent surtout, et c'est la moindre des choses, ce qui est possible en entreprise, de faire du coworking et du partage de locaux. Je ne vois pas pourquoi, aujourd'hui, une Opposition intelligente ne serait pas capable de s'organiser, surtout qu'il y a tout ce qu'il faut pour mettre sous clefs, nous avons des mots d'accès pour l'ordinateur différenciés, c'est-à-dire que si demain vous partagez, c'est ce que nous souhaitons, les moyens informatiques, photocopies et ordinateurs, vous seul aurez accès à votre réseau, puisque vous avez un mot de passe particulier, que vous choisirez d'ailleurs vous-même, et puis les autres groupes auront leur propre mot de passe.

C'est une question je pense de bonne volonté, et une question d'organisation. A vous de dire « moi je prends les locaux le lundi, le mardi, un autre le mercredi, le jeudi, un autre le vendredi, ... », ou sur des plages horaires différentes. Un simple planning peut réussir à vous mettre d'accord, je n'en doute pas.

Aujourd'hui, je n'ai pas les moyens de vous trouver d'autres locaux, considérant, comme vous le savez, nous avons pour le rez-de-chaussée, un autre occupant mutualisé qui est le service Communication-Evènementiel, et que je suis obligé là-aussi de loger des agents municipaux, 19 personnes, et si vous faites le *prorata* des m² pour les agents du service Communication par rapport à ce que nous vous proposons en termes de surface pour pouvoir travailler, je pense que vous n'êtes pas maltraités.

De grâce, ne faites pas sortir les mouchoirs, cela ne fera pleurer personne. Vous avez les moyens humains et matériels de fonctionner, et d'ailleurs la personne qui vous est affectée, attend avec impatience, que vous lui donniez du travail.


*
* *

Monsieur le Maire : Pour conclure, je voudrais ici et publiquement remercier notre Directeur Général, M. Jean-Paul CAPITAN, qui effectue ici son dernier Conseil Municipal, puisque ce dernier, a demandé à faire valoir ses droits à la retraite, et qu'il sera à partir du 1^{er} juillet occupé à d'autres tâches que municipales. Il nous a accompagnés durant les 6 années précédentes, et puis son grand âge fait qu'il va devoir prendre du recul, mais je voulais d'une part saluer l'excellente collaboration que nous avons pu avoir entre l'ensemble de la Majorité, et je pense aussi l'Opposition, et également l'ensemble des services qui ont été sous sa responsabilité. Je voudrais simplement, sans forcer personne, vous demander de lui faire une ovation.

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée à 20 heures 06.

La Secrétaire,

Virginie BERNIER

Le Maire,

Yves NICOLIN
Président de Roannais Agglomération

